

ar Falz

Savet e 1933 gant Yann SOHIER

BIMESTRIEL

N° 5 - 1956 : SEPTEMBRE-OCTOBRE

18^e ANNÉE

REVUE DU MOUVEMENT DE LA CULTURE POPULAIRE BRETONNE

(Langue bretonne - Chant - Musique - Théâtre - Art décoratif - Ethnographie)

REDACTION ET ADMINISTRATION : " AR FALZ " - B. P. 19. BREST - C. C. P. 430-20, RENNES

DANS CE NUMÉRO :

Un Bretonnant exemplaire: CHARLES LE SEAC'H

LA LANGUE BRETONNE DANS LES EXAMENS

(Après la réponse du Ministre de l'Education Nationale)

LA LITTÉRATURE BRETONNE: Présentation du " BARZAZ-BREIZ "

par P.-M. MÉVEL

ANTHROPOONYMIE DU PAYS DE PLOUHA

par F. GOURVIL

LA VIE CULTURELLE BRETONNE

3^{ème} PLANCHE DE MOTIFS DÉCORATIFS ARMORICAINS

SKOL AR BREZONEG : KERMARKER (Pennadou-Studi)



Un groupe de participants de la SEMAINE D'ÉTUDES BRETONNES d'" Ar Falz ", qui s'est tenue au Dossen-Santec du 2 au 8 Septembre 1956. — Dans le prochain numéro d'" Ar Falz " paraîtra un compte rendu de ce " Petit Stage " au cours duquel une centaine de Congressistes ont mis sur pied le MOUVEMENT DE LA CULTURE POPULAIRE BRETONNE

UN BRETONNANT EXEMPLAIRE

En la personne de Charles Le Seach, président d' « Ar Falz », nous avons de perdre un homme qui était l'incarnation même du bretonnant idéal, à une époque où la langue bretonne, de plus en plus délaissée par le peuple dont elle est l'incontestable propriété et l'expression originale, se trouve paradoxalement défendue par une minorité d'intellectuels. Cette minorité, quand elle se gemit d'enfouir de curieux chemins de bataille, et de moins le mérite d'obéir à de hautes préoccupations et de consulter sa longue d'une connaissance scientifique. Et ce peuple a du moins l'excuse d'avoir fait (ou la faute?) le génial trésor de la Bretagne. Mais il manque parfois aux intellectuels le sentiment brut, nisard, du bretonnant, et il manque souvent au peuple la claire conscience d'une richesse qu'il dédaigne parce qu'il n'en ressent pas la valeur. Or, Charles Le Seach était un bretonnant complet, donc exemplaire, puisqu'il était capable de faire le décompte, l'inventaire et l'estimation de la langue bretonne comme un savant, tout en éprouvant la plénitude et l'entière joieuseur de cette langue, à la paysannerie, comme un terrien du plein air.

Il portait au breton cette affection à la fois consciente et émue que professent, pour la langue de leur père, ceux qui en ont appris et pratiqué localement une autre sans y trouver nécessairement dans leur sensibilité et leur intérêt une ressemblance à l'impérieux breton. Autrement dit, il arrivait de l'impression de subir une malédiction de sa personnalité si, pour quelques raison, il avait dû céder de bretonner ou s'il avait compromis, par négligence personnelle, cette intégrale possession d'un langage qui ne supporte pas l'indifférence. Quand il lui arrivait de tester quelques jours sans converser avec un autre bretonnant, c'est alors qu'il sentait sur ses épaulles le poids de la véillette: « Mont e ran koz, Jakes paour, pellig zo n'vez eus lipet tammoù brezoueg ebt » Je me fais pieux, mon pauvre Jakes, il y a un petit moment que je n'ai « déguisé » un morceau de breton. »

Goudo maro Charlez Ar Seac'h

Un Itron Le Seach hag an Aotromos Charles ha Georges Le Seach a gennem d'an oll dud a denus skrivel des goudo maro an Ao. Charles Le Seach. Rener-Skol war e leva ha President « Skolieren ha Kelenmerien Ar Falz », en eo bet vor frealo eto kaouo o lidri.

Anzoudougez-vad o deus deso oll evit ar gouthemennou a gengavi o deus bet ar vadelloù da gas deso da gréver at gwall-sarvoud a no digouez.

Les militants du « Groupe des Institateurs et Professeurs Bretons » remettent bien sincèrement toutes leurs personnes et sociétés qui leur ont adressé des témoignages de sympathie à la mort de M. Charles Le Seach.

Ils commercent également les Journaux et Revues qui ont

dit les mérites de Charles Le Seach, rappelle son dévouement à la cause bretonne et exprimé les regrets unanimes que laisse sa mort.

Après le décès de M. Charles Le Seac'h

Mme Le Seach et les docteurs Charles et Georges Le Seach font savoir à toutes les personnes qui leur ont écrit à la suite de la mort de M. Charles Le Seach, Directeur d'école en retraite, Président d' « Ar Falz », combien ils ont été sensibles à toutes les lettres reçues.

Ils remercient tous les amis d' « Ar Falz » et du mouvement culturel breton pour la sympathie qu'ils ont bien voulu leur témoigner en cette circonstance.

Dr Falz

Niverenn 5 - 1956
GWENGOLO - HERE

TGOENN

Un bretonnant exemplaire	82
Charles Ar Seach	83
Les activités folkloriques dans nos Sociétés Laïques	85
Au Congrès d' « Ar Falz »; fondation du Mouvement de la Culture Populaire Bretonne	86
Talvoudeg ar Brezoueg (P. HILLAS); Pour une Ecole expérimentale bretonne	88
Littérature bretonne: le « Barzaz-Breiz » (P.-M. MEVEL)	90
Milicen argant (Barzaz-Breiz)	91
Etude pour Bombarde (J. L'HÉL-OUAC'H)	92
Anthroponymie de la commune de Plouha (P. GOURLAVIL)	93
L'exemple gallois (J. ABASQ)	96
La Vie culturelle bretonne	96
SKOL AR BREIZONEG (Barzaz-Breiz); E korn an ostied diou gamouz	99 à 108
Art décoratif celtique; Armoricaine, III (DAIS)	110

AR FALZ - MOUVEMENT DE LA CULTURE POPULAIRE BRETONNE

(Institut arzhourer et d'Action Culturelle)

Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons

Stages d'études bretones
Œuvre du Livre Scolaire breton
Publications pédagogiques, théâtrales, musicales, folkloriques

Sectariat général:
AR FALZ, B. F. 19, Brest
(au: 71 bis, rue Jules-Guesde, Brest)
Téléphone: 44-23-84

ABONNEMENT A « AR FALZ »
500 francs pour 6 numéros complets
Abonnement de soutien: 1000 fr.
C.C.P. 430-29, Rennes, Groupe Ar Falz
R. F. 19, Brest

La date de départ de l'abonnement est indiquée dans un accusé de réception.

CHARLEZ AR SEACH



D'an 10 a viz gwengolo eo marvet, en e 79^{me} bloavez, a Kreich-Maria, en Erge-Vian. Rener-Skol ar Skolieren ha Kelenmerien Ar Falz, hor bencil Charles Ar Seach.

Eun den start ha sonn e oa chomet Charles Ar Seach beteg ar bloavezion diwesa-mañ. N'eus ket o'heax ker hir amzer-se abeo ma weleñ anezzañ o vond e gêr Gempier, laouen ha birvidig e sell, ato eur moushoarz war e uzelion ha dalmad presid dia jom a-zao ganek evit konta marvaliou ha festigelloù.

Ken laouen ha ker birvidik all eo bet beteg e varo, kouli lavaret, ken troet atô ar Hernevar penn-kil-ha-izroad ma o anezad da zibuna troiou festou pe da ziskulha doez eul lodenn eus teñvorioù e ouiziged. Deut e oa avad da zaoutoù pounerañ pouez ar bloavezion, ha meur a wech e oa bet gwall nehet e dud-kar gand ar barraou skuider-halon a gweze warnañ a-dol-trum.

— Kleived daonet an dud erru d'am oad, med pare on azare! a lavaret.

E welet hon dou, e Kemper, da gefiñ Gouelioù-Kerne. Stiad a vezenn, heb bloz, o vez kannad « Ar Falz » er goulven-mañ hag er vodadegoù a vez dalmad d'ar mare-ze e kêrben Bro-Gwened.

Eus disiplajadur e oa bet evitai, eur mis arzoù, gwezad ne vije ket gellet ober a Skol-Haïk ar bloaz-mañ, en abeg d'ar falz-gouelion a oa bet grët deom warlinoù evit Broeg ha ne oant ket bet sevenet. Rei a rejont derañ da houzou e bouenne hor bencil ma vije grëvel evitod eur vodadegn « Ar Falz » e-pad an hañv.

— Martez e teuch a-benn, daouet d'hou dieou, daouet da bêta tra, a lavaras Charles Ar Seach, ha martez e hellin evello mand eur wechig all o'heux da dremen eur penn-devez gand yaouankizoù Ar Falz !

Laouen bras e vez eta pa vos kernennoù desai e vele tu da rel e o'heant d'hor bencil hag hon dou kavet bed evit eur rizvanezed e Ti-chan-labour Skolien Landerne, e Santieg.

Ar menndou hon dou bei tra displexa derañ diwar-benn ledamod Strollad Ar Falz ha sevel eur gevredigez nevez a tigemerouz tud a ge-

ment micher ha n'eo ket hebken keleñnerien, a blijas deauñ kenan, rag digouezoud a rént dres gand ar pez a zuñje e-unan abaoe pell-zo a-zvroud amiser-da-zond heu emzao.

Hetet en doa gelloud diend en Dessen da dremen ga-neom eun evreziañ bennig. Re beli e oa, avad, hag ar barradou kleñver a gouezas warnañ e miz eost a viras grois outañ diend en hon touse, evel m'en doa tizet ober danveiller a zo, p'edorre a Braparz evit houz IX^e Stol-Haïv.

Felloni a reas deauñ kemer perz koulskoude en hol labouriou, hag evel ma râ koulz lavared bel bloaz, kaset e vee doem gañtañ danvez ar brezegennig e brezonig en dije kær distaga dirasom e-unan.

Digouezoud a reas en Dessen e bennad-studi diwar-benn « Enezenn Lundy » da zek Boladeg-veur ar Strollad, d'ar yaou à vis gwengolo. Da heul ar pennad, e oa al hizier a vez lennel e-pad ar pred, dirag ar hant kemer a oa ouz iel an deis-e e sal vrax ar « Femp-Hent ». Ar gendalidhi a gasas deauñ en distro eur garanteig, warni eur benn sinatuor. Edo en hor zoù mond da Gempér, diouest e vez echir ar Ztuanvez, da rei da houzond d'hor heneñ kemer a oa bet diñvet en Dessen e-keñver Strollad Ar Falz, deut da veva « Emzaz ar Zevadenures-Pohl Breizig ».

Shous, hor bartennig a zigouezas e Kemper re ziwezid erid laouennad spredet Charlez Ar Seach, rag d'abardaez al lun goude Kendall an Dessen e varve hor Rener kor. N'bon eus ket gellet kementañ deauñ penaos e o bet dirouestet kudennoù « Ar Falz », ha ne oa ket eiztekañ ma oam èt kuit an ell diouz egileg. Santeg Ma en un gavem, eus tolladiig shamos, gand eur mor a dud, o kerzoud a-dreñv arched Charlez Ar Seach. Kalz migoneg all, o ehou pell euz Kempér, n'eo ket gellet dont hag o doa skrivel d'an Ition ha d'an Atronies Ar Seach evit kementañ dezo pegen doaneñ e oant gand kelou mare Prudent « Ar Falz ».

Keuñ eus eil deauñ, rag gourouz a reom pegen fedus eo bet e skouez evit hor emzao e-pad an nañ bloaz m'eo bet e renez. Anavezet e o Charlez Ar Seach gand eun niver bras a dud, n'eo ket hebken e Kemper hag e Breiz, med e meur a vro, bec e oa-hen eur stourmer a bell-vo evit an esperanteig hag e zinatur a veso gweliet e kair kelaouennoù skrivel er yes-se. Pennadou diwar-benn Breiz hag he invidegezen spredet a gase, da skouer, da radio Bro-Ostralo, pe d'ezu gazetenn ben-nag eus ar Breiz-Izel, pe e skrivañ diskheridurioù e-leññ diwar-benn ar brezonged du dud gouzieg zo e Bro-Tchekoslovakiañ e Bro-Sveden. Ba bet tro, ne vanke ket da goma eus e yes himlid, da rei da anouad he ferzien-mad hag he leñeges, o lavaroud pegen stag e oa outi hag o tiskleria pegen reis e vilje digeri dor ar skollou dezi. Karoud a rî digas da soñj en doa bet an enor da vesa ar henta kelerien obz ar kelennoù brezonged en eur skol-Stad. E kement a rî, e bliskeñ ato dgas gond ha brad da yes e vro. Hor e vez Charlez Ar Seach eun harper a-hous-bras evit goulennoù « Ar Falz » hag e Unvanter Difennourien ar Brezonig « dirag ar Huus-Départamant, ar Prefodi, ar Gannadez, ar renerien Revredigezou ma voe goulennoù ento mouestañ a-dü gand keleñnades ar brezonig, adal 1945-46. E-kell ha m'edod, eun m'hend binareviouz gonde, o blank lakad Lezenn ar Yezou

bian da dremen, e skrivas da nousped den e Breiz hag e Pariz, ha gond a reas beteg kannaded ne oant ket gwall domm ouzoum da genta.

Evid ar re ahanom a anaveze mad Charles Ar Seach hag o doa tro marvialhad gantañ, gwech ar mare, peurvia e yes Breiz, e chomo ennom etvor an den esun, hegarañ ha sart, ha dreist-holl ar Brezoniger hag an Danveiller hêl e har ma vez anezañ, dres evel m'eo tō-lennet er pennad-mañ arög gand Per Helias.

Feal e vo chomet e-doug e vñhet da yes e vogaleg, da yes kouerien Breiz-Izel. Komz a rî anezñ e un doare souez, o hourzoud tenna implij eus e vrengouz pohl evit dispeleg (trou zo a vye bet diñz da dud all diskleria heb ober gand geriou never, « Nevez » e oa iv'e aliez e heriou deauñ, met savet diwar geriou anavezet mad ha stummet en doare ma kave deoh e nant geriou boaz, klevet ganeoù abeoù eus vilken. E gwirionez, « ijou » ar yes e oa ennañ! Ouspenn-ze, ha dreist peb tra, ber e oa mar-vilhez eur ar heztia; grët e oa evid konta, ha konta a ré war e bousig, dres e-zir kontorien ar rummad a-wechali, ét a get brennus an darr vras anezñ. Skrivañ a ré e kontadennoù ive, ha pennadou a heb seurz, dalmad en eur brezonged houar ha choueg meuried.

Petra hellouñ ober brennus has en dije grët muioù a bliñjur deauñ, nemed derbel da vond gand e hent, hent Emile Masson ha Yann Sobier. Ar skouer hag ar gelenñadur eus doen roet doem gand kouerien « Brug » hag « Ar Falz », e strujoù diwarneù eus est pullo ma oneozom kas o stourm deso a ori war-raog atô hag heb paouez: gellet e vo neuze selvel yeu ha sevenadur ar vro-mañ evit bras mad he fob. Hag ar rummadou all war hol lezh e chomeoù bee enno koun ar Breizad rik m'eo bet Charlez Ar Seach.

Lizer diweza Charlez Ar Seach

K'rev' Maria Izella, 4 gwengolo 1956.

Keneled ker,

Chouant bras am bije bet mont eboaz ar bloaz-mañ dremen eun tamfig amzer ganeoù hag da vro Rosko. Met siouar, tiexet ez on bet adare gant ar ch'heñvel, teir gwech e-pad ar hañv. Teir vizioù zo brennus, am eus bet endro ar ch'hoëv-sklevet e-pad pevar devez. Deut eo ar medisin alies eñchien. Pare ez on eur wech all eboaz, met rankout a ran kemer evez e-pad pell eboaz!

E-leññ eur brezegenn dre gomz n'hellan kas-deoñ nemet ar paperiou-mañ.

Esprouet a ran e tremenfoc'h devezou evurus e Santeg en desped d'ar glao, d'an avel ba d'ar yenijenn.

Ganeoñ holl a greiz kalon.

Ch. AR SEACH.

A-unan gand lizer Ch. Ar Seach e oa sur studiadenn e bresnec'h disor-benn Enezenn Lundy, « ar vras ebro dieub », hervez mo skrivañ hor heneñ, hag a gaver eun tamfig er-mès en aber ar Severn, eñ Bro-Gembre ha Kerne-Veur. Ar studiadenn-ze a zo bet lenseñ, d'ur 14 a vis here, da selsouerien Radio-Gimerc'h, gand Per Helias ha Per Trepol.

Les Activités Folkloriques dans nos Sociétés Laïques

BRASPARTS. — Malgré les foins et la malisson, malgré le départ de plusieurs camarades mobilisés, le groupe des Korrrollerien du Marché de Melgven s'est maintenu à plusieurs reprises au cours de la Fête. Le dimanche 1^{er} juillet Jean reçut plus de 300 personnes du pays, qui participèrent pour la plupart aux danses menées par nos amis. Le Groupe se rendit en juillet à la Fête des Hirondelles à Pont-l'Abbé, et en août au grand Pardon de La Baule, ainsi qu'à une assemblée paysanne au Faou.

Une autre réunion des danses locales fut organisée dans la nouvelle grange aux Korrrollerien. A la demande des familles, les Sonneurs ont assuré plusieurs sorties de noce au son du binion et de la bombarde. On a même vu réapparaître la costume consistant à aller en cortège, sonneurs à tête, chevrons et mariee cheveux défaits, les deux la cagoule bleue et la châle. Le dimanche 1^{er} juillet à Lannion, nous avons été invités à la Fête du Braspart, où nous avons rencontré le public; les jeunes se sont également la gavoté. On réclame de nouveaux « Fest-noz », comme ceux qui avaient été organisés lors du memorable stage d'« Ar Falz ». En 1954, l'action du Cercle au sein de la population commence, on va danser, et l'ensemble des membres du Braspart nous paraît être passé à la connaissance des autres sociétés folkloriques. Les groupes ruraux peuvent en bien des régions, exercer une très sensible influence sur la jeunesse.

SAINTE-BRÉVUC. — Le nouveau fanion du Bagad Anseiale Le Bras (Lycée de garçons de Saint-Brievuc) porte l'inscription suivante, rédigée par l'un des élèves du cours de breton:

EVIT ENOR HOR BRO.

BONERNE DA VIKEN A VO. *

LE FAOUET. — Le jeune bagad de l'Amicale Laïque (qui a fait appeler à notre attention le jeune sonner Hervé Leon pour un court stage de formation de sonneurs de binion, en fin septembre). Fêtez-vous à nos jeunes amis et à leur instructrice pour un travail fourni, qui permettra au bagad de faire de rapides progrès.

D'ici quelques semaines, « Ar Falz » pourra mettre à disposition des groupes une série de légons de binion, rédigées par Hervé Leon.

SAINT-POL-DE-LEON. — Toute la correspondance pour le Groupe Folklorique de « Laouennan » doit être désormais adressée au President, M. Ernest Picart, 24, rue de Plouescat, Saint-Pol-de-Léon (téléphone 37).

PLOVAN. — Depuis déjà plusieurs années, les danses bretones sont enseignées à l'Amicale Laïque de Plovan. Ses animatrices ont suivi cet état de la Scénique d'Etude de Santec; de nouvelles danses et des chorégraphies ont été étudiées et sont maintenant apprises aux jeunes amicalistes.

SAINT-GUENELLE-PENMARCH. — Le dimanche 4 novembre, le Comité des Fêtes de Cornouaille procédera, à Saint-Guénelle, à la remise des cadeaux offerts à la Reine de Cornouaille, Mme Annie Maréchal, du groupe des « Korrollerien an Aoñ », section de l'Amicale Laïque locale.

A cette occasion, le maire de Penmarc'h, le S. I. et les « Korrollerien » ont préparé une réception aux membres du Comité des fêtes de Cornouaille.

Les sociétés membres du Centre de Liaison des groupes folkloriques laïques de Bretagne adressent leurs amicales félicitations à leurs amis de Saint-Guénelle et à Mme Maréchal.

Hor gwellañ gourhemontou da Gorrrollerien Saint-Guénelle ha da Rouanez Kerne!

REPRESENTATION DE NOS SOCIETES. — Au Comité Central U.F.O.L.E.A., à Paris, le 1^{er} octobre 1956, M. Kendal, représentant les Groupes folkloriques laïques. Nous avons fait savoir que nous comptions organiser des Journées d'Etude, pour nos Sociétés, dans le Finistère: à Penmarc'h, à Saint-Pol-de-Léon, à Plounéour-Ménez ou Braspars; dans les Côtes-du-Nord: à Noyal-Lamballe et éventuellement Guingamp; dans le Morbihan: à Quiberon ou Le Faouet; en Loire-Inférieure: à Pordic.

A l'Assemblée générale de « Kendalith », à Nantes, le 21 octobre, Messieurs Le Joly et Sébastien Hélias, Le Gall, Le Faou, Vergeline Léon, Jean-Yves Jari, et Keraval représentant les groupes folkloriques laïques et le Mouvement « Ar Falz ».

Ch. Le Gall a été élu membre du Conseil d'administration de « Kendalith ». Au nombre des membres cooptés du C. A. de « Kendalith » figurent désormais un représentant du Mouvement de la Culture Populaire Bretonne, « Ar Falz », et un délégué du Centre de Liaison des Groupes folkloriques laïques de Bretagne.

THEATRE POPULAIRE BRETON. — En une des fêtes de danse, nous avons reçu un bon lot de demandes de places de théâtre en breton, en provenance des Amicales Laïques.

Les personnes à répondre à ces demandes de théâtre est celui du répertoire: il faudrait publier de nouveaux textes (nous ne manquons pas de manuscrits) et rééditer quelques pièces actuellement époussées en librairie. Enfin, on nous demande des œuvres pour enfants.

Par contre, la création d'une troupe semi-permanente de théâtre breton s'avère plus nécessaire que jamais: un succès extraordinaire attend une réalisation de ce genre.

Enfin, il serait souhaitable que quelques sociétés se dédient à une représentation complète en breton, avec deux ou trois pièces, dont un drame.

Signons aux Amicales et aux groupes folkloriques, en particulier aux groupes de Lycées, que désormais il sera possible de présenter des pièces de théâtre en breton aux concours départementaux de l'U.F.O.L.E.A. Nous en reparlerons.

Les concours U.F.O.L.E.A. (folklore)

AVIS IMPORTANT AUX GROUPES

Nous croyons devoir attirer l'attention de toutes les Sociétés adhérentes à l'U.F.O.L.E.A. sur le nouveau règlement des Concours départementaux, en section « Folklore ».

Trois genres de formations seront désormais admis dans ces Concours:

1) Les Groupes de TRADITION FOLKLORIQUE, présentant leurs traditions populaires de leur région, sans accompagnement ni interprétation d'aucune sorte (dances, chants, costumes authentiques);

2) Les Groupes d'EXPRESSION FOLKLORIQUE, présentant un folklore adapté aux exigences de la scène, mais respectant l'esprit de la Tradition;

3) Les FORMATIONS TRADITIONNALISTES, orchestres et groupes populaires chorégraphiés à répertoire folklorique, groupes de recherches ethnographiques, troupes de théâtre en langues régionales, groupes présentant un travail intéressant les traditions populaires (monographies, par exemple).

Enfin, seront admis à concourir individuellement les solistes sur instruments populaires et les danseuses, les conteurs, etc. Nous rappelons également, tout au moins pour les débutants, de se reporter à la brochure adressée par l'U.F.O.L.E.A.: « Règlement général 1957 des concours et manifestations de l'U.F.O.L.E.A. », page 32. De nombreux publications intéressantes s'orientent à l'Amicale et à la section folklorique, notamment en matière de Théâtre breveté, laquelle évoque les Monographies de Recherches folkloriques. Nous y reviendrons dans un prochain article.

LA SEMAINE D'ÉTUDES BRETONNES et le CONGRÈS d'"Ar Falz" au DOSSEN-SANTEC, du 2 au 8 Septembre 1956

FONDATION DU

"Mouvement de la Culture Populaire Bretonne"

Bien qu'ayant dû, pour des raisons matérielles, renoncer à organiser cet été leur grand Stage annuel, les responsables d'« Ar Falz » ne sont pas résignés à voir les vacances se terminer sans réunir leurs amis dispersés aux quatre coins de la Bretagne. La grande obligation de la Caisse des Ecoles publiques de Landerneau et de son Président, M. J.-L. Rolland, mettant à leur disposition la belle colonie du Dosser-Santec, leur a permis de se rassembler et de procéder à un travail des plus féconds durant une Semaine d'Etude au programme parfaitement chargé.

Malgré une préparation réduite à trois semaines, le nombre des participants dépasse largement le chiffre auquel il avait été d'abord convenu de se limiter; ils fuient conséquemment plus de 60, et le jour l'Assemblée Générale on compta, venus de tous les départements bretons, plus d'une centaine de congressistes.

Cette « Biennale-Studi » fut, en effet, un véritable congrès. Pendant toute sa durée, en plus des conférences, du chant, de danses, de musiques instrumentales d'art traditionnelles, de la Commission préparatrice, la discussion des questions soumises à l'Assemblée générale, l'objectif essentiel de celle-ci était l'étude des solutions à apporter aux problèmes posés par le développement des activités culturelles bretonnes, en particulier dans l'enseignement public et les Sociétés de Jeunesse qui en dépendent.

On assista actuellement à une véritable promotion du Folklore, la Littérature, la Musique, les Arts décoratifs, à la recherche de formules de renouvellement, revenant peu à peu aux sources vives et toujours jeunes de la Tradition et du génie populaire. Réaction contre un classicisme desséché? Contre une centralisation qui a pour effet l'affaiblissement de la personnalité propre à chacune des nos provinces? Contre l'emprise d'une civilisation standardisatrice qui tend à imposer le « tout fait » et le conventionnel? On peut en discuter, mais on doit constater que le nouvel humanisme qui cherche une unité vient de plus en plus complète des cultures locales des arts populaires, des traditions et usages du folklore, jusqu'à ce qu'il juge leur valeur et considère avec mépris. Est-il besoin de dire qu'en Bretagne, pays qui possède une culture régionale particulièrement riche et originale et où la tradition est loin d'être tombée dans l'oubli, cette tendance trouve, bien plus qu'autrefois, sa justification et un terrain propice?

C'est précisément la multiplication des groupes folkloriques, l'introduction des activités artistiques d'inspiration bretonne dans les établissements publics d'enseignement, l'attrait exercé sur beaucoup de jeunes par notre culture régionale, qui étaient au centre des préoccupations des

congressistes de Santec. Sollicités de tous côtés par des troupes de recherche et de diffusion, les militants d'« Ar Falz » avaient concilié leurs amis à Lorient et à Paris, entre eux les moyens propres à organiser leur action de façon toujours plus méthodique, à conduire le renouveau culturel brevet vers des résultats toujours plus marquants, à répondre à l'attente des Jeunes et des Éducateurs, et à aider ainsi au développement des études bretonnes dans les milieux lointains.

Après une discussion approfondie à laquelle participaient non seulement des éducateurs, institutrices, professeurs en Lycee et de Faculté, mais aussi de nombreux non-enseignants intéressés par les problèmes culturels, des solutions de structure et d'organisation ont été dégagées qui permettront des réalisations pratiques à la mesure des besoins croissants de nos sociétés.

A côté du « Groupe des Institueurs et Professeurs Laiques Bretons », fondé en 1953 par Yann Sohier, reorganisé en 1947 et qui continuera à s'occuper des questions d'enseignement, en particulier de l'enseignement du brevet, la Semaine de Santec a mis sur pied un Institut d'Etudes et d'Action qui a pris pour nom : « Mouvement de la Culture Populaire Bretonne ». Au sein de cette grande Association collaboreront tous les laïques qui, relevant au nom de la profession enseignante, veulent œuvrer à l'épanouissement de notre culture bretonne. Ce Mouvement, indépendant, est-il nécessaire? Oui, car, de toute idéologie, il devra exercer son action à toutes les branches de l'Education et se manifester, par ses publications, ses stages, ses formations d'étude, ses conférences, ses enquêtes, dans nos cinq départements bretons. Disposant de nombreuses compétences, le Mouvement de la Culture Populaire Bretonne apportera une contribution de valeur, d'une part aux études littéraires, artistiques, ethnographiques, économiques et sociologiques concernant la Bretagne, et d'autre part aux œuvres éducatives les plus diverses (Théâtre, Musique, Danse, Arts Appliqués, etc.). Plutôt que Commissions ont déjà mis en route des troupes qui seront poursuivies avec cette méthode et cette résolution que l'on reconnaît aux militants d'« Ar Falz ».

Cette action multiforme sera conduite de façon à promouvoir dans notre province une renaissance artistique et culturelle qui sera à la fois traditionnelle par son inspiration et résolument moderne par ses méthodes d'organisation et les techniques utilisées. Ainsi conçu, le Mouvement « Ar Falz » ne manquera pas de servir de façon très efficace, en même temps que la cause de l'Education populaire, le prestige dont jouit notre pays breton.

(Secrétariat du « Mouvement de la Culture Populaire Bretonne », B. P. 19, Brest.)

"AR FALZ"

MOUVEMENT DE LA CULTURE POPULAIRE BRETONNE

1. — CONSEIL D'ADMINISTRATION

désigné par l'Assemblée Générale constitutive, du 6 Septembre 1956

Le BAIE, René, Inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré, Quimper;
BENNER, Gwetais, Professeur au Lycée de Lorient;
CAUVEZ, Jean, Maître d'Externat, Quimper;
Mme CAVILLAT, Avocat, Nantes;
Mme CONAN, Institutrice, Langonnet (Morbihan);
CREUSET, René-François, Attaché de Recherches au C. N. R. S. Brest (Océan-du-Nord);
LE GRAL, Charles, Professeur d'Enseignement Technique, Brest;
GRIOT, Pierre-Roland, Directeur des Musées Préhistoriques de la Bretagne et du Laboratoire d'Anthropologie de la Faculté des Sciences de Rennes, Maître de Recherches au C.N.R.S. Rennes;
GOURLAY, Francis, Publiciste, Morlaix;
L'HABACON, Jean, Singulier de Recherches au C. N. R. S. Rennes;
HAIZA, Pierre, Professeur, Président de la Commission Nationale de Folklore de l'U.F.O.L.E.A. (Ligue de l'Enseignement), Auteur dramatique, Quimper;
Mme LE JOR, Institutrice, Noyal-Lambard (Océan-du-Nord);
KRAVEL, Armand, Instituteur, Brest;

Docteur KERVAN, Roger, Directeur des Maisons de Post-Cures de la Municipalité Générale de l'Education Nationale, Matignon-Laffitte (Seine-et-Oise);
LAVANANT, Pierre, Instituteur, Saint-Brieuc;
MARTRAY, Joseph, Publiciste, Paris;
MASSON, Michel, Directeur d'Assurances, Président de la Section U.F.O.L.E.A. du Morbihan, Pontivy;
MENCIN, André, Instituteur, Glemel (Océan-du-Nord);
MESSIAH, Madeleine, Employée, La Baule;
MÉVEL, Pierre-Marie, Professeur, Lycée de Brest;
MÉSASSE, Maurice, Professeur, Lycée de Quimper;
Le PERVEN, Jef, Compositeur, Directeur de la « Lyre Quimpéroise », Quimper;
ROLLAN, Albert, Directeur de Cours Complémentaire, Guémené-Penfao;
Le ROUX, Charles, Chef de Service du Trésor, Saint-Brieuc;
Mme ROLLAND, Présidente des « Korollerien ar Aod », Saint-Gouarné-Penmarc'h;
THOMAS, Henri, Instituteur, La Carquois-Pichidec (Océan-du-Nord);
TROVO, Pierre, Agrégé de l'Université, Docteur ès-Lettres, Maître de Conférences (Chaire de Collègue) à la Faculté des Lettres de Rennes;
TROVO, Roger, Professeur d'Education Musicale, Guingamp.

2. — Bureau

du MOUVEMENT DE LA CULTURE POPULAIRE BRETONNE

élu lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Pontivy, le 14 Octobre 1956:

Président: Pierre HÉLAS;

Vice-Présidents:

Pierre THIRY (chargé des relations avec l'Université);
R.-Y. CAZIER (relations avec les organismes ethnographiques et artistiques);
Pierre-Roland GRIOT (relations avec les Sociétés Savantes);
Joseph MARTRAY (relations avec le secteur économique);
Docteur Roger KERVAN;

Secrétaire général: Armand KRAVEL;

Secrétaires adjoints: Pierre-Marie MÉVEL; Jean CALVES;

Tresorier: Charles LE GALL.

3. — Nouveau Bureau

du "GROUPE DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS LAIQUES BRETONS"

Président: Pierre-Marie MÉVEL;

Vice-Présidents: René LE BARB; Gildas BERNET;

Secrétaire général: Armand KRAVEL;

Secrétaire adjoint: André LE MARCHÉ;

Tresorier: Charles LE GALL.

4. — Les Commissions de Travail

- 1) Commission des Etudes Philologiques et Littéraires;
- 2) Commission de l'Enseignement;
- 3) Commission des Arts plastiques et décoratifs;
- 4) Commission Musique et Chants;
- 5) Commission Danse populaires (groupes folkloriques);
- 6) Commission Théâtre, Radio, Spectacles;
- 7) Groupe d'Etudes Economiques et Sociales bretonnes;
- 8) Groupe d'Etudes Collectives d'Ethnographie bretonne;
- 9) Oberour al Leorvan-Skal Brezoneg » (O.L.S.B.); Glory du Livre Scolaire Breton;
- 10) Coopérative d'Éditions Pédagogiques et Folkloriques Bretonnes.

apainées, il se réconcilia avec ses anciens adversaires. Le Mon et Luzzel. Il aurait même fait à Luzzel une conférence qui ce dernier garda secrète, se honorant de la faire à son tour circulée fermée, plus tard dans les paroisses. L'abbé Henry et l'abbé Guérin, recteur de Nantes, auraient, d'après M. de la Villemarqué lui-même, établi les textes bretons du *Barsaz-Breiz*. Je tiens de la boubou de M. de La Villemarqué, le 30 octobre 1896, « une photographie de ce document a été publiée dans les *Annales de Bretagne* ».

La Méthode de La Villemarqué.

Poésie populaire et invention

Il est stable que la plupart des poèmes du *Barsaz-Breiz* sont été inventés ou remaniés. Il reste encore à préciser dans quelle mesure et selon quelles méthodes La Villemarqué et ses collaborateurs ont transformé les chansons populaires. D'abord, certains éléments ont été conservés tels quels, sans que le poète n'en ait été conscient de façon satisfaisante, car, jusqu'à présent, les manuscrits n'ont pu être consultés. Pour comprendre la méthode employée, il faut se rappeler que La Villemarqué, encore très jeune à l'époque où il collectait la matière du *Barsaz-Breiz*, entre 1835 et 1839, subissait à l'époque une triple influence:

1^{er}) *L'influence du Romantisme*, et particulièrement du Romantisme allemand, qui lui fournissait des modèles de balades;

2^{me}) *L'influence de la littérature galloise*, avec laquelle son séjour au Pays de Galles en 1838 et 1839 lui avait permis de faire connaissance. Il introduira dans le texte des poèmes un recueil des termes empruntés au gallois, comme « barsaz », « gwerz », etc.;

3^{me}) *Ernest Renan*, un ardent patriote brevet, qui devint le conducteur à découvrir dans les chansons populaires une tradition et une conscience nationale.

On peut ainsi, à la suite de Joseph Loth (*Chrestomathie Bretonne*), distinguer trois sortes de chants dans le *Barsaz-Breiz*, suivant la part plus ou moins grande que La Villemarqué et ses collaborateurs ont prise dans l'élaboration de l'œuvre:

1^{er}) Les chants inventés. — Ce sont tous ceux qui se rapportent à l'histoire de la Bretagne ancienne, de Gaulois, à Armor et à Merlin, comme par exemple le *Via des Gaulois*, la *Marche d'Arthur*, le *Tribut de Nominoë*;

2^{me}) Les chants démarqués. — Le Villemarqué a donné une allure ancienne et historique à des chansons qui ne remontaient pas au-delà du xixe siècle ou du xviii^e siècle, en transformant des faits divers en épisodes de l'histoire brevet, pourtant très simples, mis « solides » par celui de « croire ».

3^{me}) Les chants arrangés. — Les chansons d'amour et les ballades ont bien une origine populaire, mais elles ont subi d'importantes modifications, en ce qui concerne la langue tout au moins.

Quelques exemples.

Quelques exemples montreront la façon dont procèdent La Villemarqué.

◆ *Les Sœurs au le Drûde et l'Orfane* - *Ar Rauzas* (1).

C'est, dit le Villemarqué, un dialogue pédagogique entre un Drûde et un enfant. Il contient une recapitulation, en douze questions et douze réponses, des doctrines druidiques. Je cite quelques vers de la partie sur l'astronomie et l'astrologie, l'astronomie, la médecine, la météorologie... » En fait, ce poème est tiré de « *Gwylodraez ar Rauzas* » des Vêpres des Crevannouls, sorte de litaines brevetes, dont la valeur culturelle provient de la renommée d'autorité de leur auteur, l'abbé Guérin. Le Villemarqué a conservé dans cette fantaisie poétique une profonde poésie scientifique. Il a largement utilisé les traditions galloises et les poèmes de Merlin.

◆ *Les Breiz* (2). — Diégé l'argument de La Villemarqué. Les Breiz serait le surnom de Morvan, rival de Louis le Débonnaire et champion de l'indépendance brevet au ix^e siècle.

elle. En réalité, utilisant une vague similitude de noms, il a arrangé une chanson ayant trait aux exploits de Jean de Lanion, seigneur de Les Aubrays, qui s'illustra sous Louis XIII par deux duels heureux. D'autre part, beaucoup de circonstances du poème sont empruntées au cycle gallois de Pédré.

◆ *Le Retour d'Angleterre* - *An Diabarzh* - *Yez-Zaer* (XVII).

Ce poème, présenté comme un épisode de la légende de l'Angleterre, au XV^e siècle, par les Normands aidés des Bretons, n'a pas été écrit par Jean-Baptiste Thierry comme pièce justificative. Pour sa composition, La Villemarqué s'est inspiré d'une chanson populaire bien connue, racontant l'histoire de Silvestrik, jeune soldat du Trégor, enrôlé au temps de Louis XV par un sergent recruteur.

◆ *Le Clerc de Rohan* - *Klaerc'h Rohan* (XXIII). — Une chanson de la fin du xix^e siècle relatant les tribulations de la Marquise de Gauvain, née de Rohan. La Belle Marquise a assassiné son mari par ses deux beaux-frères. Luzzel a recueilli cette complainte dans ses « *Gwizeriou Breiz-Jofz* », sous le titre « *Marc'h Degangez* » et A. Le Braz lui a consacré une étude dans les « *Mélanges d'Arbois du Jublainsville* ». La Villemarqué qui la fait remonter au xixe siècle, l'héroïne en devient Jeanne de Rohan, d'Albret, et celle-ci devient la Marquise de Gauvain, également Dame de Russas, forme dans laquelle le poème n'a pas hésité à reconnaître une altération de Rohan.

◆ *La Fillette de Du Guesclin* - *Filhoar an Aostror Gwaskien* (XXXIX). — L'origine de cette chanson se trouve dans la gwerz « *Venand ar Bon-Gorgon* ». C'est l'histoire d'un marchand de Ronen qui venu à la foire de Carhaix, descendit à l'ancrage du Cheval Blanc, où l'hostie avait l'habitude de dévaliser ses clients. Il fut sauvé par la servante. Deux versions de cette aventure ont été recueillies par Louis Derville, dans *Barzaz-Breiz* ; Yannick ar Barzaz-Dervell est devenu Jean de Pontrieux et l'action a eu lieu au château de Mael-Carhaix.

◆ *Le Vassal de Du Guesclin* - *Owarz Adurz Gwaskien* (XXXI). — L'origine de cette chanson se trouve dans la gwerz « *Venand ar Bon-Gorgon* ». C'est l'histoire d'un marchand de Ronen qui venu à la foire de Carhaix, descendit à l'ancrage du Cheval Blanc, où l'hostie avait l'habitude de dévaliser ses clients. Il fut sauvé par la servante. Deux versions de cette aventure ont été recueillies par Louis Derville, dans *Barzaz-Breiz* ; Yannick ar Barzaz-Dervell est devenu Jean de Pontrieux et l'action a eu lieu au château de Mael-Carhaix.

On pourrait ainsi multiplier les exemples qui expliquent le mécanisme de l'embellissement des chansons populaires par La Villemarqué (1). Pousse par son patriotisme brevet, il rattachait sans cesse à la grande histoire les menus faits-divers narrés dans la complainte. Il enrobait les personnages et en faisait les acteurs d'événements historiques.

Capitaine, cela arrive de la méthode de La Villemarqué de ne pas faire oublier que le « *Barsaz-Breiz* » est une grande œuvre à la fois lyrique, épique et dramatique, et qu'il trouve normalement sa place à côté des grands poèmes nationaux où se reflète la sensibilité d'un peuple.

La musique.

Le Villemarqué ignorait la musique et les airs notés, au moins de 78, sont vraiment populaires et bien caractéristiques, à quelques exceptions près, de la musique brevet. Ils furent transcrits par les amis de La Villemarqué, Jules Schaeffer, de l'Académie royale de musique, pour l'édition de 1839; André de Kerdril pour celle de 1846; Sigismund Reparts et Théodore pour celle de 1867. (2)

(1) Voir « Nouvelle Revue de Bretagne », 1861, numéro 2; *Pierre Le Roux*, « Les trois moines rouges du *Barsaz-Breiz* ».

(2) Sur la musique populaire brevet, voir H. Corbes: « *Le brevet et la musique brevet* », dans « *Gwularz* », numéros 104-106 (1897).

MILOEREU ARGANT

(MELEZOURIOU ARHANT)

Seleuet oll, o, seleuet!
Ur zongi neué zo sauet,
Ar Varhaid doh Gerguijar,
Probbkan plah on ar doar.
Hag hê mamm laré dehi:
— « Marhaid geh, koantig eh-hui!

— « Bill petra vern dein boud ken brao,
Fe nem zimeet ket atao?

Pe yeit deu avallen ru,
Red è hé guttuline dohti!

Koelh ra doh er wéenn en aval:
Ma n'hér hutuillé, 'h a da fall,
— Me merhig, en en gonforfei,
Abenn ur blé è vél dimet,

— Ma ha varvan arug ur blé?
Hui po gabar vras goudé-æ!

Ma varvan-mé arug ur blé
Me lakeit èr ur blé neué.

Lakuit tri boukéd ar mem bê
Unan a roz, deu a loré.

Pe zeuy er gloz ag er vîred
E komereint beh ur bouked,

Hag è larcint 'n ell d'egile:

— Setu ur plah renank ame

Hag a zo mari én hé hoant,

De rougen milouren argant.

Ar en hent bras kent me lakeit,

Kioh avédon ne zono ket;

Kioh avédon ne zono ket;

Beleg dem herbad ne zeuy ket.

« BAIZAZ-BREIZ »

(Ell iofenn - Kan XI).

DU COTÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Le « Bleun-Brug » vient de faire paraître, en vue de ses concours scolaires de 1897, un petit livret de chansons et récitations en brevet. Aux douze fables populaires, il a ajouté quelques légendes sommaires sur la langue bretonne et l'histoire de Bretagne.

Le « Bleun-Brug » annonce qu'il consacrera, l'an prochain, une somme de 200 000 francs aux prix accordés aux enfants et aux enseignants qui auront obtenu les meilleures notes dans les concours.

• pays » du Léon, du Cornouaille, du Trégor et du Vannetais.

Sujets des concours : 1^{er}) Langue bretonne; épreuve de lecture; 2^{me}) Récitation; 3^{me}) Chant (morceau imposé et chant brevet); 4^{me}) Narration en brevet; 5^{me}) Dessin.

Les candidats des catégories de 9 à 11 ans et de 12 à 14 ans devront répondre à une question simple sur l'histoire de Bretagne.

Rappelons que l'an passé 750 enfants des Ecoles privées ont participé aux concours scolaires du « Bleun-Brug ».

UNE LETTRE DE M. G.-H. RIVIERE

Monsieur le Secrétaire général et cher Ami,

« Ar Fais » fait appel à ses amis et je me compe parmi eux. Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre que je vous ai écrite pour leur demander d'envoyer des documents pour l'édition de leur journal. Employez-le selon votre nom, à deux abonnements de soutien ou à quatre abonnements ordinaires, à servir à qui vous voudrez.

« Ces exemplaires que nous donnons « Ar Fais » d'une compétition sérieuse et fructueuse entre recherche folklorique et pédagogique, qui est de la plus grande valeur. Faisant les staves de cette compétition, nous devons toute l'aide qu'ils meritent, reprendre des lettres de nos amis, etc.

« Veuillez croire, Monsieur le Secrétaire général, à mes très devoirs sentiments. »

Georges-Henri RIVIERE,

Secrétaire général

de la Société d'Ethnographie française.

Délégué du Conseil International des Musées.

EXTRAIT D'UNE LETTRE D'UN LECTEUR DU « TELEGRAMME » PUBLIÉE DANS CE JOURNAL LE 25 SEPTEMBRE 1898

Nanti dun bon bagage intellegent, je me rends compéz
nemmoñez qu'il existe une benn reprobable laouen d'ar
culturañ. Mal amouez, mal aouez, a stag de non ignorance quai compéz
d'ar laouen brevet.

Le fait de ne pas connaître le parler qui a été depuis les
origines la langue nationale du peuple celtique je suis benn et
qui a imprégné depuis quinze siècles le sol sur lequel je vis.
Je place donc la situation d'un décret, d'un arrêté, devenu extrême
ment étranger dans son propre pays.

Il y a là la plus grande absurdité. Non seulement nous n'avons pas
continué nos Concours-Etuques, — donc l'exemple a été reprise
en Cornouaille et par la Commission Internationale du
Police de la Mer.

Il faudrait pouvoir, non seulement reproduire ces Concours-Etuques, mais aussi organiser des concours scolaires publics et élémentaires en brevet, suivant une formule normale peut-être.

Il y a là la plus grande absurdité. Un champ d'action qui atteint
tous nos Concours-Etuques, — donc l'exemple a été reprise
en Cornouaille et par la Commission Internationale du
Police de la Mer.

Pour compléter la documentation appuyée par divers docu-
ments, mais également par témoignages et observations personnelles,
j'aurais quelques questions à poser.

Le fait de ne pas connaître le parler qui a été depuis les
origines la langue nationale du peuple celtique je suis benn et
qui a imprégné depuis quinze siècles le sol sur lequel je vis.
Je place donc la situation d'un décret, d'un arrêté, devenu extrême
ment étranger dans son propre pays.

Il y a là la plus grande absurdité. Non seulement nous n'avons pas
continué nos Concours-Etuques, — donc l'exemple a été reprise
en Cornouaille et par la Commission Internationale du
Police de la Mer.

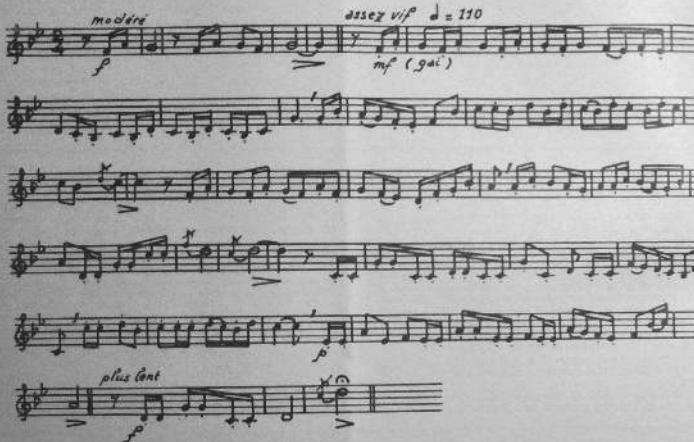
STUDIADENN EVIT TALABARDERIEN

gond YANN AN HELGOUAC'H

ETUDE POUR BOMBARDE

Savet da gêñver Skol-Huhu an Dossenn

Semaine d'études bretonnes du Dossenn 1956



Cette pièce est construite pour faire travailler quelques difficultés techniques. Il est bon de ne l'aborder que très lentement, en détaillant les mesures difficiles.

Les quatre premières mesures sont deux appels; le reste du morceau est un développement faisant intervenir des figures mélodiques et techniques très spéciales.

La précision du rythme doit être scrupuleusement observée. Les notes, ayant un point sous ou sur leur tête, doivent être jetées « piquées », très brèves, incisives.

Voici quelques détails à étudier plus spécialement:

- mesures 12-13-14 (faire attention à la justesse);
- mesures 18-19 (difficulté spéciale du doigt par suite du changement d'octave la-si-do);
- mesures 20-21 (faire attention à la justesse de l'arpège);
- mesures 29-30-31-32 (l'intervalle mi-bémol-la bémol, qui est une quarte augmentée ou « triton », est difficile à jouer juste. Pincer fortement l'ancre pour recoller la hauteur des sons).

Comme toujours, il est nécessaire de bien moduler les fins de phrases (diminution de l'intensité du son) en pinçant l'ancre. Pour y arriver, faire des filages de sons sur les notes de fin de phrase.

Lorsqu, après l'étude très lente, le morceau sera exécuté un peu plus rapidement, il sera nécessaire de respecter les respirations qui sont toujours marquées par des virgules.

Le travail sérieux de cette étude, qui peut être considérée comme une petite pièce de virtuosité, doit amener un assouplissement du doigt, une amélioration dans le passage à l'octave supérieure et une « articulation » meilleure de la langue.

Y. L.H.

Anthroponymie de la Commune de Plouha

(COTES-DU-NORD - PAYS DE GOËLO)

par F. GOURVIL

sentant d'anciens Quilliec, Moroc'h, Hénaff, Ploc'h, Pinvidic, Rouz et Yannane.

Toutefois, c'est autrement qu'il convient d'expliquer l'existante dans cette commune de goëloise » de 4 430 âmes d'une très forte majorité de langue étrangère à homonymie proprement bretonnante. Et ceci va nous amenant à rechercher la provenance des 3 410 personnes figurant sur la liste mise à contribution.

Les indications fournies par cette recherche n'auront d'autre but que de donner une idée de ces personnes venues s'installer à Plouha de tout ou tel point de la Bretagne entière apporté avec elles un nom français, tandis que d'autres, nés loin de Bretagne, et même en territoire étranger, y ont rapporté un nom authentiquement breton.

Il reste cependant intéressant d'observer de quelle façon le brassage, incomparable à première vue, d'une population mi-agglomérée, mi-éparse, peut influencer l'anthroponymie locale.

Parmi les 3 410 personnes mentionnées dans la liste électorale, 1 916 sont originaires de Plouha même (soit environ 50 %). Restent 1 494 inscrits venus d'ailleurs, qui ont apporté ou pu apporter avec eux un patronyme brevet ou non, étranger à la matière anthroponymique « autochtone ».

Or, les lieux d'origine de ces 1 494 inscrits des deux sexes se répartissent de la façon suivante :

15 localités situées dans *neuf pays étrangers* (Belgique, Suisse, Allemagne, Italie, Des anglo-normandes, Autriche, Espagne, Tunisie, Antilles).

98 localités réparties dans 32 départements français (par ordre d'importance en ce qui concerne leur apport): la Seine, 14 communes et 53 inscrits; la Seine-Maritime, 9 communes et 22 inscrits; la Manche, 9 communes, 9 inscrits; le Var, 6 communes, 7 inscrits; l'Oise, 3 communes, 3 inscrits; le Pas-de-Calais, la Haute-Vienne, chacun deux communes et deux inscrits; les deux Côtes-d'Armor, l'Orne, le Gers, la Gironde, l'Ariège, l'Yonne, le Mayenne, les Ardennes, l'Isère, le Loire, le Doubs, l'Yonne-et-Lorre, le Doubs, le Puy-de-Dôme, la Corrèze, le Lot, chacun une commune et un inscrit.

273 communes brevetes dispersées dans les cinq départements du Brésil, l'Algérie, l'Orléans-Nord (sans Plouha), 156 communes et 1 237 inscrits; l'Indonésie : 45 communes et 76 inscrits; Morbihan : 17 communes et 19 inscrits; Ille-et-Vilaine : 13 communes et 15 inscrits; Loué-Infrérieure : 2 communes et 2 inscrits (1).

Aux pays étrangers on doit des noms comme Brantôme, Dreyer, Châtelot, Lassard, Merlo, Misurachi, Morilla, Giffardi, Schéhérit, Uzito, mais aussi des noms parfaitement français et même bretons par suite de naissances empruntées par exemple en Allemagne, en Autriche pendant l'occupation après la première guerre mondiale, à Jersey, où des travaux saisonniers attirent des ménages bretons.

Mais l'étranger ne peut revendiquer le monopole des noms « exotiques » de Plouha. C'est ainsi que j'ai noté des *Castillo* nés à Goudeleuc, *Gómez* à Plouha même, des *Ridder* qui venaient d'Amsterdam, *Sarragornines* et deux autres d'Asuncion, une *Bichi* enregistrée à Grâces-Guignamp, des *Cleeps*, *d'Hooghe*, *de Pelseneer*, *Vandenbruck*, *Vandendriessche*, *Walkensert* qui trahissent une origine flamande tout en étant nés respectivement à Saint-Pol-sur-Mer, Culombes, Marbais, Tourcoing, Roushan et Paris. Un *Podtaguer* dont les ascendances étaient visiblement russes a, lui aussi, Paris pour lieu de naissance.

Dans plusieurs cas, des inscrits nés dans un département situé hors de Bretagne sont issus de parents bretons ; mais dans la majorité des cas les immigrés ont apporté avec eux un nom nouveau, et ces cas sont trop nombreux pour que l'on puisse songer à les illustrer l'un après l'autre.

Parmi les 156 communes des Côtes-du-Nord qui ont fourni des inscrits à la population électorale de Plouha, ce sont évidemment les localités limitrophes ou assez rapprochées qui sont le plus abondamment représentées sur la liste : *Lanloù*, qui n'a que 346 habitants au dernier recensement, est mentionnée à 35 reprises ; *Plaudel* y est citée 60 fois, *Tremézeg* 17, *Plaudel* 76, *Fougères* 45, *Tremézeg* 14 ; *Plouezec*, non limitrophe, y a 55 mentions ; l'efficacité dépassée par Goudeleuc, 73 inscrits, alors que cette commune est séparée de Plouha par *Plaudel* et *Tremézeg*.

Il semble toutefois de multiplier des observations de ce genre, qui n'ont peut-être rien à voir à première vue avec la science onomastique, et qui, cependant, éclairent la façon dont l'anthroponymie d'une commune déterminée est susceptible de se renouveler au bout d'un certain nombre de générations.

Les éléments stables d'une matière aussi composite ne peuvent se reconnaître qu'à la suite de sondages portant sur plusieurs siècles dans l'état civil et les registres paroissiaux de la commune intéressée.

On a vu plus haut que sur les 867 noms existant à Plouha, 454 n'y sont représentés que par une seule personne. Par contre, certains peuvent compter leurs homonymes par dizaines, et il en est ainsi des suivants : *Gouzeau*, 77 inscrits ; *Coat*, 75 ; *Le Guen*, 49 ; *Josse*, 47 ; *Pierré*, chaque 37 ; *Henry* et *Eustache*, tous deux ; *Conan* (ou *Couan*), 35 ; *Hopera*, 34, *Hamon*, 33, *Aufré*, 31, *Le Roy* et *Richard*, 30, *Le Cornec*, 29, *Thouément*, 28, *Géron*, 27, *Uro*, 26, *Thomas*, 24, *Le Févré*, *Jégou* et *Geoffroy*, 23, *Pen*, 22, *Le Picard*, *Moran* et *Henry*, 20... pour ne tenir aux patronymes portés par 20 inscrits au moins.

A part *Uro* et *Thouément*, qui peuvent être considérés comme sporadiques, tous ces noms font partie de l'onomastique courante de Basse-Bretagne ; mais la fréquence de leurs homonymies prouve une fixation assez ancienne dans la commune, encore que tous les noms anciennement ancrés ne témoignent pas nécessairement d'une prolifération remarquable. Exemple, le nom *Coufou*, qui existait déjà à Plouha dès le xme siècle au plus tard, que l'on relève fréquemment dans les chartes de l'abbaye de Beauvais à cette époque, et qui n'a cependant pas plus de trois représentants dans la dernière liste électorale de la commune.

Il n'y a évidemment aucun loi fixe qui prescrise l'extinction ou au contraire le renouvellement des noms de famille. Les uns, comme *Guillec*, *Le Guen*, *Le Roux*, qui comptent parmi les plus communs en Basse-Bretagne, doivent ce

caractère au fait qu'ils ont été dévolus simultanément à des gens vivant en des points très éloignés les uns des autres. Certains le doivent à la proliférité d'un ou plusieurs de leurs titulaires.

Pour en revenir à ce que j'appelais plus haut les « éléments stables » de l'anthroponymie, des coupes en profondeur effectuées au moyen des Tables Déceniales de Plouha pour la période qui va de 1843 à 1852 ont permis de vérifier la stabilité de deux cents familles au moins à travers le siècle qui s'est écoulé depuis lors jusqu'en 1951. Ne pouvant les citer toutes, je me contenterai de signaler qu'à cours de cette période de 1843 à 1852, on a enregistré à Plouha 27 nouveaux-nés du nom d'*Aufré*, 17 *Blanchard*, 14 *Blavie*, 19 *Le Bitter*, 19 *Bocle*, 12 *Le Cavorzin*, 21 *Le Cornec*, 21 *Dollo*, 15 *Dubourne*, 33 *Euen*, 26 *Ferlicof*, 25 *Fichou*, 27 *Geoffroy*, 18 *Giehou*, 40 *Le Guillou*, 26 *Hamon*, 47 *Josse*, 45 *Olivier*, 31 *Ropers*. Or tous ces noms et 180 autres apparaissent dans la même table se retrouvant dans la dernière liste électorale, et c'est une chose assez rare pour mériter d'être signalée.

Mais il y a mieux : les archives municipales de la commune ont la bonne fortune de contenir un magnifique document régional daté du 1er juillet 1791, une consultation fiscale, qui vient de l'année 1850 jusqu'en 1791. Ces documents contiennent de véritables trésors au point de vue anthroponymique et l'on peut malgré le peu de temps dont je dispose, y relever quantité de noms encore inconnus de moi, ainsi que des formes et variantes inédites. En dépouillant avec soin les registres de baptêmes dressés de 1850 à 1850, j'ai constaté avec surprise que près de 80 familles fixes à Plouha au milieu du xx^e siècle y étaient déjà installées il y a au moins 250 ans.

De tels quartiers de fidélité valent bien des titres de noblesse, et c'est pourquoi j'en étais ici les titulaires dans l'ordre où leurs noms me sont apparus :

	Harscouet	Le Bourg
Geoffroy	Le Disqué	Gauteney
Le Meur	Le Fiver	Mathanguez
Morvan	Le Gouzon	Le Mo
Le Quinlat	Laizan	Joosse
Le Quosez	Le Gludic	Cardaner
Jégou	Le Gouzou	Poulart
Thocas	Arthur	Le Gouzou
Ropers	Gouzou	Collet
Le Taloz	Taloc	Le Chat
Fichou	Saint	Videment
Coutton	Le Louedec	Hamon
Guillemot	Le Fric	Le Lorrainart
Guillou	Houzanne	Desdés
Marquant	Geslin	Balard
Le Mezel	Le Brigant	Haymond
Even	Gouarin	Loro
Parco	Perrin	Perrot
Le Taidu	Nedelic	Perrot
Orvel	Alain	Le Carlier
Thouément	Le Roux	Le Bitter
Juico	Bourrier	Le Suavet
Le Mogn	Gouriou	Le Puhurt
Le Guen	Alanet	Le Louquer
Cosson	Uro	Pétry
Philippe	Nicod	Le Coaser

Parmi les porteurs de ces noms, plusieurs sont désignés dans les actes comme « nobles », et il est intéressant de constater que pratiquement tous sont issus de l'histoires de Plouha sous xve et xvme siècles. Un dictum irrévérencieux s'exprimait ainsi à l'érudit des nobles de cette localité : Nobilia Plouha, nobilio metra. C'est que cette noblesse paysanne, qui sans doute n'avait point de vascons, menait à peu de chose près l'existence des gens du

commun. Elle s'est refondue depuis longtemps dans le peuple, et ses descendants ne se doutent généralement plus que tel ancêtre s'est paré de la partie et d'un additional emprunté au nom du village où il résidait.

(1) En tout, le nombre des localités ayant un ou plusieurs représentants parmi la population électorale de Plouha s'établit donc à 386 !

Comme les chiffres ne sont réellement intéressants que par comparaison, il peut être curieux d'opposer à ceux indiqués ci-dessus d'autres résultant d'un travail du même genre effectué en avril 1951 à *Elizent* (Finistère), commune dont la population est, si l'on va, moins importante de plus du tiers que celle de Plouha :

PLOUHA	ELIZENT
Inscrits...	3 410
Noms différents...	867
Moyennes homonymies...	3,93 %
Plus forte homonymie...	63,7 %
Originaire de la commune...	1516
Originaires d'une autre localité...	1 494
Pourcentage...	43,81 %
Communes représentées...	386
Communes brevettes...	273
Communes non brevettes...	98
Départements...	37
Payés étrangers...	9

Quoi qu'il en soit, j'ai cru bien faire en citant les patronymes qui, depuis près de quatre siècles assaillent la liaison entre l'anthroponymie ancienne et l'anthroponymie contemporaine du chef-lieu de caïnon proposé à mes observations par le *X^e Siège d'Ar Falz*.

F. GOURVIL.

APPENDICE

Noms et variétés rares,

relévés dans la liste électorale de Plouha

A titre de curiosité, voici une liste de noms peu représentatifs que j'ai notés au cours de mon enquête :

Bouman	Bouares	Padig
Buigny	Fozen	Présery
Le Bitter	Gianar	Le Puhuard
Bongat	Le Gouarder	Querfrance
Boulembec	Gouestre	Le Quiniat
Brocher	Gouest	Speljel
Catouenne	Le Louquer	Le Sibarch
Caravel	Le Loyer	Le Sivaret
Cavornan	Cavornan	Taldu
Le Clinff	Le Mindu	Thouement
Le Coarer	Le Mouzer	Le Carien
Le Coquen	Moizan	Collinet
Couffon	Le Peulc	Paouzvara
Disque	Peredo	Turier

Au Lycée de Vannes

L'exemple gallois

Nous avons eu connaissance, par le « Réveil du Morbihan » (numéro du 8 juillet 1950), du discours prononcé à l'ouverture de la conférence internationale sur la Langue brevetée de Vannes, par notre ami J. Abad, professeur agrégé d'espagnol et chargé de l'enseignement du breton dans cet établissement.

Nous extrayons le passage suivant du discours de J. Abad, entièrement consacré à la langue et à la littérature brevettes et à l'intérêt présenté par leur étude :

On pense parfois que l'existence du breton est un obstacle à la pénétration des idées de progrès intellectuel ou social, et l'école, publique ou privée, a mené une dure lutte contre lui, dans cette perspective, jusqu'en 1940 : sous peine de sanctions très sévères, il était interdit de le parler. C'était là à soumettre l'enfant à une déracinement qui ne pouvait lui être que préjudiciable, et pour celui qui considère l'enseignement comme au service exclusif de l'enfant, la faillit que, cinquante ans durant, le même procédé ait été aveuglément appliqué paraît tragique.

Le breton peut voir s'ouvrir devant lui des perspectives élargies qui sont déjà réalisées dans une région semblable à la nôtre : le Pays de Galles. Si vous y allez passer vos vacances, vous ne devriez pas manquer d'assister à un spectacle unique en son genre, l'« Elated-difod »... Tout se dit dans la langue du pays; vous y verrez le couronnement d'une année de culture musicale, poétique, artistique, qui s'est développée dans chaque bourgade, dans chaque école.

... L'Angleterre a gagné beaucoup de ces cultures loca-

les qui se sont développées à sa périphérie: le théâtre, le roman, la poésie anglaise ont été rajeunies par les formes littéraires nouvelles importées d'Irlande ou du Pays de Galles.

Est-il témoignage de souhaiter que le même fait se reproduise chez nous? Alors que la culture artistique et littéraire de notre pays est centralisée dans la capitale, il devient une nécessité de développer la culture régionale...

... Le subtilisé encore dans le peuple une culture, une manière originale de voir, de sentir, de juger, qui est digne d'être exprimée. Une véritable démocratisation de l'enseignement, en dirigeant vers nos lycées et universités l'élite des classes populaires, en leur procurant une culture universelle en priorité directe sur leur génie propre, ne formera-t-elle pas un jour des hommes capables de présenter à la Bretagne un miroir littéraire où elle se reconnaîtrait, et d'ouvrir à la littérature française des horizons nouveaux?

Un discours de J. Abad, M. Coppens, maître de Conférence à la Faculté des Sciences de Nancy et ancien professeur au Lycée de Vannes, a répondu en citoquant à l'appel pour la défense du patrimoine breveté:

Je vous demande, a-t-il dit, de remettre en honneur, non seulement la langue brevetante, mais aussi nos traditions, notre musique et nos chants, nos monuments et nos œuvres d'art, pour que les Bretons ne deviennent pas, sous peu, un peuple sans voix, perdu dans un pays sans attrait.

LA VIE CULTURELLE BRETONNE

KENDALCH

Autres éditions de la F.C.B.

Comité Consultatif. — Le Comité Consultatif et la Commission de Discipline de « Kendalch » se sont réunis à Lorient le 7 octobre.

Entre autres questions, le Comité Consultatif a donné son avis sur l'organisation des séances des Journées d'Etude organisées par les Amicales de Cercles Celtes. Il sera tenu compte des journées prévues par les diverses Fédérations représentées à « Kendalch » ; les Fédérations éviteront, de leur côté, de gêner les réunions conférences par des séances de travail fixes aux mêmes dates que les séances régulières.

Assemblée Générale. — A Nantes, le 21 octobre, près de 150 délégués, représentant une trentaine de groupes locaux et les Fédérations, ont participé à l'Assemblée Générale de « Kendalch », qui vient tenue au Château des Ducs, sous la présidence de M. Moëzat, assisté de M. P. Roy et de P. Hélias.

Dès décisions importantes ont été prises concernant la carte et le journal de la Confédération. La carte conférence sera de 100 francs par membre. Le journal « Kendalch » a été établi à l'objectif de 100 francs. Ce qui est l'Union des Fédérations et des Associations culturelles, artistiques, folkloriques et sportives de Bretagne ». Les informations d'ordre économique qui pourront y être publiées n'aborderont pas les problèmes généraux de l'économie politique. Un Comité de rédaction fonctionnera à Rennes, sous la responsabilité du Président de l'Confédération et avec la collaboration de représentants des Fédérations.

Le journal sera servi gratuitement aux groupes affiliés, à raison de vingt exemplaires par société. Le journal recevra également des abonnements individuels.

Cette motion soutenant l'action de la F.C.B. près du Ministre de l'E. N. fut présentée à l'Assemblée Générale et adoptée à l'unanimité.

Un appel de M. Moëzat à l'union autour de « Kendalch » pour la sauvegarde des richesses de notre folklore et un renouveau de la culture bretonne conduit la journée. (1)

« ENCLEO BREIZH »

(Fondation Culturelle Bretonne)

Publication d'un lexique en Orthographe Universitaire.

« Enclez Breizh » vient de faire paraître le « LEXIQUE FRANÇAIS-BRETON ET BRETON FRANÇAIS » préparé par MM. Stephan et Sénac.

Ce ouvrage qui n'est que l'assurance d'un dictionnaire plus important encore de très grands services à l'enseignement de la langue bretonne. Créez aux fonds recueillis par les Cercles Celtes, Groupes de Sonneurs et Amicales bretonnes, le Lexique édité par la F.C.B. pourra être obtenu à moitié prix aux élèves des cours de breton.

On insiste sur les principes de l'Orthographe Universitaire et la logique de l'orthographe bretonne, les améliorations de la Faculté des Lettres de Rennes et après deux années d'étude pourraient avec la collaboration de tous les écrivains et enseignants qui ont bien voulu accepter de se rendre aux réunions organisées par la « Fondation ».

Les principes essentiels de cette grammaire sont donnés en tête de l'ouvrage avec des indications sur leur application et sur la prononciation. Dès qu'il pourra assurer une étude plus approfondie, l'Orthographe Universitaire sera éditée par « Enclez Breizh ».

L'Orthographe Universitaire de la langue bretonne, qui a reçu l'approbation des autorités académiques et ministérielles, sera désormais admise dans les examens et dans les manuels scolaires.

(1) Nous nous devons de signaler que le principe de la charte musicale a malheureusement été rejeté par l'Assemblée Générale de M.A.B. à Auray, le 28 octobre.

Paraitront prochainement :

1^{er}) « MOJENNOU AR MOR », de Pierre Hélias, sous forme d'une belle brochure illustrée de photographies en héliogravures de Jos Le Doaré;

2^{me}) « DAM BROIG, MA BUHEZ », poèmes de Rostan ar Moag, Grand Prix littéraire de la langue bretonne pour 1956.

3^{me}) La Brochure annoncée ci-dessus sur l'Orthographe Universitaire de la langue bretonne.

COLLECTES POUR L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

Les fêtes bretonnes ont apporté, cette année encore, une contribution appréciable à la campagne de collectes en faveur de l'enseignement du breton, organisée par la « Fondation Culturelle Bretonne » avec la collaboration des groupes affiliés à « Kendalch ».

Ont été ainsi recueillis :

Aux Fêtes de Cornouaille, 137.000 francs, aux différents Bleus-Brug « régionaux », 112.000 francs; au Festival des Cormorans, 1 à 3 octobre, 70.000 francs; aux Fêtes du Léon et du Trégor, 50.000 francs; à la Fête des Cormorans, à Penmarc'h, 21.000 francs; à la Fête des Filets Bleus, 60.000 francs; etc...

Par ailleurs, de nombreuses Amicales et Fédérations de Bretagne hors-Bretagne ont joint ou continué de joindre leurs efforts à ceux des Cercles folkloriques et Sociétés culturelles de Bretagne.

C'est ainsi que la F.C.B. a reçu l'aide financière des Amicales bretonnes des localités suivantes :

— Carhaix, Cléder, Fouenant, Guiscriff, Lézardrieux, Locquirec, Ploudalmézeau, Morlaix, Nantes, Orléans, Saint-Malo, Saint-Pol-de-Léon, Toulouze, Tours, Caen, Abidjan, Konakry, Alger, La Manz, Cholet, Marseille.

— ainsi que celle des « Korollerien Breizh-Loz », des Haendrou, Bleimor » et « Morgaz », des Scarcars de Paris, de la Fédération des Sociétés Bretonnes de la Région Parisienne et Neuversadur, de diverses collectes organisées par les fêtes à Paris et sa banlieue de la « Fédération Culturelle Bretonne » (Paris), sommes transmises directement ou par l'intermédiaire de la Section parisienne de la « Fondation Culturelle ».

Nous nous réjouissons de cette action d'ensemble de la plupart des groupes bretons, sans distinction de tendances, unies pour assurer la défense et le renouveau de notre patrimoine le plus précieux : la langue bretonne.

Les besoins sont considérables; il faut réunir des millions et des millions de francs pour éditer dictionnaires, manuels, classiques et matériel d'enseignement, mener une inlassable propagande, conduire à bonne fin une œuvre de redressement aux aspects multiples.

LA SEMAINE INTERNATIONALE DES MUSÉES EN BRETAGNE

Dans le cadre de la « Semaine Internationale des Musées », instituée par l'UNESCO, des visites guidées de musées ont été organisées dans plusieurs villes de Bretagne. C'est le cas notamment des Musées de Rennes, de Quimper, de Nantes, dont les Conservateurs, Mme Berhaut, MM. Quintier et Gauthier, ont assuré la présentation de certaines galeries aux jeunes gens des écoles et aux membres de Sociétés culturelles. A Nantes une exposition des Arts et Traditions populaires de Bretagne a été organisée au Musée du Château des Ducs.

UNE INITIATIVE A ENCOURAGER:

l'Orchestre de musique de danse « Son ha Koroll ».

Des musiciens professionnels viennent de constituer à Rennes une formation de musique de danse bretonne et critique.

Après de longues enquêtes sur la danse et la Musique brevettes, et au terme de plusieurs mois de mise au point, l'orchestre « Son ha Koroll », que dirigent MM. Le Moign et Plajolles, a donné une audition privée, à Rennes, Galerie Angran.

Les animateurs de « Son ha Koroll » ont pour ambition de parvenir à une reprise des danses populaires par la jeunesse.

Ce qui est aussi l'un de ceux poursuivis par les Cercles Celtes et Groupes de Sonneurs. On peut espérer aboutir en Bretagne à des résultats comparables à ceux obtenus en Catalogne française, où grâce à la constitution de coblas, les danses traditionnelles à nouveau en honneur dans les milieux et se trouve être dansées dans tous les bals, dans toutes les fêtes. (1)

UN CALENDRIER MURAL BRETON

Mandalch a vient publié un calendrier mural en breton pour 1957, format 22,5 x 32, avec 12 feuilles mensuelles en couleurs. Les groupes peuvent commander directement les calendriers par paquets de 20, au prix de 1.600 francs, en s'adressant à M. Pierre Roy, 46, rue Louis-Turban, Rennes. Règlement à M. L. Bourchis, « Kendalch », 4, rue Sainte-Catherine, Quimper.

DISQUES BRETONS

La Maison Wolt-Le Noan (Disques « MOUEZ BREIZH », Quimper) nous annonce la prochaine parution, en disques 45 tours, de chansons en breton et en français de J. Le Penven et P. Hélias, interprétées par M. et Mme Yves Le Marcheur, entre autres: « Glenan », « Enez Vaz », « Enire la mer », « M. veut », etc...

(1) L'an dernier, « Son ha Koroll », qui se classe déjà parmi les meilleures formations de danses en Bretagne, a été à la disposition de nos Cercles et Amicales pour des soirées et matinées. Son programme comprend des danses modernes comme des danses folkloriques. — Ecrite à M. Le Moign, 4, rue Bonniot, Rennes.

LABOUR HOR HENEILED

(LES TRAVAUX DE NOS AMIS)

Préhistoire.

Notre ami Géo. L'Hémoach et Roland nous communiquent régulièrement les brochures et tirés à part lesquels ils font le point de leurs campagnes de fouille. Dans une récente série de communications, ils rendent compte de leurs travaux aux environs de Barnevez, en Plouezoc'h où d'extraordinaires et malheureusement irréparables dépressions ont accusé une grande importance des tumuli. Il s'agit d'un « gisement » d'un intérêt sans doute unique en son genre dans toute l'Europe occidentale.

Archéologie et Histoire de l'Art.

Notre ami Y. Coppens nous a communiqué sa notice, insérée dans les « Annales de Bretagne » à dom. LXVII, p. 96, fascicule 2) « Quelques rares morbihanaises du XII^e siècle finissante », étude illustrée de deux planches de photos et de dessins de l'auteur.

Ethnographie.

Chaque Lundi fait paraître dans les « Cahiers de l'Iroise » (n° 1-1958) une étude très complète sur « Le dimanche des Ramaz : de quelques usages religieux-culturels du huis en Basse-Bretagne ».

Littérature.

La même revue a commencé à publier le travail critique d'Edouard Le Gall, Poète, Philosophe et savant de l'école Le Gouyer », dont il avait fait le sujet d'une très intéressante conférence à notre stage de Saint-Pol-de-Léon, en 1957.

A la Radio.

« Le Grand Valet », adaptation française de la pièce de Pierre Moliné: « Ar Mervel bras », a été diffusé sur les antennes de Bruxelles-III, le 14 octobre.

Sur simple demande...

LES VETEMENTS DE TRAVAIL



fournissent aux Instituteurs, Institutrices, Professeurs et Maîtres de l'Enseignement Technique ou Agricole

DES LOTS DE TRÈS BONS BUVARDS PUBLICITAIRES

en langue bretonne ou française

Ecrire à la Maison ARIËS et Cie

15, rue Marie-Rouault - RENNES

Notre cours de breton par correspondance

Tout le monde peut s'inscrire au Cours de breton par Correspondance organisé par « Ar Falz ». Il s'adresse aussi bien aux grands élèves des Cours Complémentaires, des Lycées, des Collèges, des Ecoles Normales, des Ecoles Techniques, etc., et aux personnes de toutes professions qu'aux Enseignants qui, jusqu'à présent, ont été les plus nombreux à le suivre.

Ce Cours offre à la portée de toutes les bourses. Les seules dépenses demandées sont :

- 1°) Un droit d'inscription de 200 francs (Inscription gratuite pour les adhérents du Mouvement de la Culture Populaire Bretonne et pour les Elèves et Étudiants);
- 2°) L'achat des livres (voir ci-dessous) (580 francs au maximum);
- 3°) Une enveloppe affranchie pour le retour de chaque série de devoirs.

INSCRIPTIONS

On remplira le bulletin ci-dessous et on l'adressera à « Ar Falz », B. P. 19, Brest (Finistère).

On réglera par mandat à « Ar Falz », B. P. 19, à Brest - C. C. P. n° 430-26 Rennes le montant de l'inscription et des livres demandés.

LIVRES

a) DEBUTANTS

- 1°) Le « Komzom, Lennon ha Skrivom ar Bresoneg »; franco, 280 francs;
- 2°) Le Lexique breton-français et français-breton »; franco, 230 francs. (Elèves des Ecoles: 100 francs);

b) BRETONNANTS.

- 1°) La « Méthode rapide de lecture du breton » (50 francs);
- 2°) Les cahiers de « Skol ar Bresoneg », fournis par « Ar Falz-O.L.S.B. »;
- 3°) Le « Lexique » (350 francs).

DEVOIRS

a) DEBUTANTS.

Devoirs fournis par le professeur pour chaque leçon du Manuel. Correction sous quelques jours.

b) BRETONNANTS.

Étude des textes remis par le professeur; réponse aux questions posées; thèmes. Le professeur corrige tous les « textes libres » rédigés par les Elèves.

FREQUENCE DES DEVOIRS.

En principe, un devoir par semaine. On peut adresser plusieurs séries de devoirs en même temps.

VANNETAIS

Un cours spécial en breton de Vannes est donné par un maître vannetais.

RECOMMANDATION IMPORTANTE

On veillera à affranchir correctement les devoirs adressés à la correction; 15 francs jusqu'à 20 grammes; 25 francs jusqu'à 50 grammes.

* SKOL DRE LIZER AR FALZ * - B. P. 19, BREST (Finistère)

Bulletin d'inscription au cours par correspondance d'"Ar Falz"

Je désire suivre le Cours de breton par Correspondance organisé par « Ar Falz ».

Veuillez noter mon inscription et m'adresser la première série de devoirs.

Nom et Prénom: _____

Adresse exacte: _____

Age: _____ Profession: _____

Je suis BRETONNANT - NON-BRETONNANT (rayer l'une des mentions).

Vous voudrez bien me faire parvenir (rayer les titres non demandés):

— Le Manuel « Komzom, Lennon ha Skrivom ar Bresoneg » (280 fr.);

— Le Lexique breton-français et français-breton » (230 francs);

— Le premier cahier de « Skol ar Bresoneg » (gr.).

— La « Méthode rapide de lecture du breton » (50 francs).

J'adresse à « Ar Falz » - B. P. 19 Brest - C. C. P. 430-26 Rennes, la somme de _____, montant du droit d'inscription et des livres demandés. A _____ le _____

(Signature: _____)

Embannaduriou nevez

Nivenn 4 * SKOL *, Dañusadenn C'hoezhmizig a Geleñouriezh a zo enni. 300 DIVINADEL *, kavet gant an Ao Ar C'halev er helc'houenn koz dreid-ol.

Swez eo bet ar leor-gaell euid ar Skolou, hag e tieger an oberour e vez boaz dia rei diwanadelou da stodia eum diou pe deir gwech ar stum d'ar skolou. Enkarakou a ra ar yngale e-touez o herc'hant hag ar re goz evit diwaned diwanadelou all.

Ar pez a laver an Ao. Ar C'halev diwar-benn danvez an diwanadelou a zo talvouduz, a gav deom:

— Senenadur an diwanadelou-mañ a zo our senenadur éti da get, — hini ar trebes hag an dresenn-kelz, pell diouz an dresenn an helc'hant hag an dresenn-kelz. Beu en eñvan, pell diouz an dresenn an helc'hant hag an dresenn-kelz, kement-se a ro eum datvouezet ouenn penn d'an diwanadelou-mañ. Drezo e teuo ar yngale da garrod an amzer drezen, da vagañ doujafe euid ar binioù-an na gaver ken nemet e bontadennoù ha ergañ ha dlo istakd da dafva, varzoullou ar re yaouank, an doujafe da gredit en o halon hag ar varzoullou da viennañ en o spred.

* MIREIO *, Pennadou-Leen-ha-Studi dibabet euid ar Skolou en derc'henn ar Mireio, ar Skolou, gant an Ao PROUVENCAU A LOUARDOU * et Yves RICHEY-de-GRANGE, gant alouenn Yann Kersal Departmental ar a Rocheds-du-Khâne *. Pennad-digeri ha notennou e-leiz anezo da heul ar pennadou gant Charles Rostang, eur Raglavur gant Charles Mauron ha eur Stic'hadennoù gant René Jouvenau.

Eul leuz ens ar seurt hon em eusenn e Breizh euid aodua oberou kor skrivañgenen vreuged. Rez e vez deom viwenn. Rez hirañ ar gwech oblañs eusenn eusenn ar Skolou (Kêr-houarn). Meneadenn ar gwech oblañs eusenn eusenn ar Skolou, re a veli a vez leant war ar mensec tud, kement tra a cleent ober war eum dro, breva o zammiñ reñed euid mond d'ar bobl, hennoù ar re yaouank, tennam-ba-tannam gombezegion bian pe vrachou disard hor reñened, daspadur ar re yaouank, ar re yaouank, ar re yaouank, ar re yaouank, euid diverc'ansez an tiegezh. — E-kell-eo, e shom mouezet en o horieg, o hellñ ouz ar vogez (pe ouz an alion), eun oullad tud all, barreg ha gouizieg, o horieg plou oar peseurt delia da zond, peseurt burund... ma tsivoù Pebl Breiz davet, evit, pa ma lakaio pastred ar gouzarnement pe un ONU ar bronneg. * zh * dre-où er skolou, netra ken nemet euid ober plijadur deno emzihau.

AU BEAU PAYS DE BRETAGNE

ANTHOLOGIE GEOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET LITTERAIRE
AVEC ILLUSTRATIONS ET DESSINS

par A. DUPUIS, Inspecteur de l'Enseignement primaire à Saint-Brieuc,
et P. COANT, Directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Saint-Brieuc

Le Pays, la Population, les Coutumes, Traditions et Légendes, l'Histoire, la Vie Intellectuelle et Artistique,
Chansons et Airs Populaires.

Un fort volume de 437 pages 16 × 24 (750 francs).

Éditions « LES PRESSES BRETONNES », 12, rue Poulin-Corbin, SAINT-BRIEUC.

Vente: « LIBRAIRIE DES ÉCOLES », rue Saint-Gervais, SAINT-BRIEUC.

Art décoratif celtique : ARMORIQUE

Motifs relevés sur des pièces de monnaies armoricales



Le Génie : A. KERAVEL
Imprimeur du « Télégramme »
rue Jean-Marc - Rennes

Supplément à "Ar Falz" N° 5-1956

La Langue Bretonne dans les Examens de l'Enseignement Supérieur et Secondaire

Après la réponse de M. le Ministre de l'Education Nationale :

Une Enquête officielle sur l'enseignement du Gallois

La Fondation Culturelle Bretonne répond à l'argumentation de M. le Ministre

Nouvelle démarche de M. TANGUY-PRIGENT au nom du C.E.L.I.B.

I. — LA REPONSE DE M. BILLERES, MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,
A M. TANGUY-PRIGENT, MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS

La Fondation Culturelle Bretonne a en communication, par l'intermédiaire du C.E.L.I.B., de la réponse du Ministre de l'Education Nationale, M. René Billères, à la lettre addressed, le 22 mars dernier, par M. Tanguy-Prigent, Ministre des Anciens Combattants et Président du Groupe Parlementaire du Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons, à propos de la valeur des épreuves de breton dans les examens de l'enseignement Supérieur et Secondaire (1).

Voici la réponse de M. Billères:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE
L'EDUCATION NATIONALE

Paris, le 6 août 1956.

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un point du Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons concernant d'une part l'inscription des Certificats de Littérature et de Philologie Céltiques sur la liste des Certificats d'Etudes Supérieures pouvant être choisis pour la licence d'enseignement des langues vivantes étrangères et, d'autre part, l'épreuve de langue bretonne au baccalauréat.

Sur le premier point, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Supérieur de l'Education Nationale, à qui la question a été soumise à deux reprises, n'est opposé à toute adjonction à la liste des Certificats pouvant être choisis comme cinquième certificat en vue de la licence d'enseignement des langues vivantes. Il s'agit toutefois de limiter, au maximum, le choix offert aux candidats et d'ajouter cinq des certificats précédemment inscrits sur la liste (Grammaire et Philologie françaises, Grammaire et Philologie, Littérature d'une deuxième langue vivante étrangère, Littérature comparée, Linguistique générale).

D'autre part, en ce qui concerne l'épreuve de langue

bretonne au baccalauréat, la difficulté réside dans l'impossibilité où nous nous trouvons, bien évidemment, de considérer le breton comme langue vivante étrangère.

Quant à la valeur reconnue à l'épreuve facultative de langue bretonne au baccalauréat, cette question relève du domaine législatif. En effet, c'est la loi n° 51-56 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux qui prévoit dans son article 5, que les points obtenus ci-dessous de la moyenne pour l'épreuve facultative au baccalauréat n'entrent en ligne de compte que pour l'attribution des mentions autres que In mandatorum à Passable ?

J'ai regretté vivement de ne pouvoir, sur ces divers points, donner satisfaction aux vœux du Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons. Soucieux cependant de tenter de trouver une solution aux problèmes qui nous préoccupent et d'accroître le rayonnement de la culture bretonne, je prétends sans tarder une enquête sur les moyens d'améliorer l'enseignement de la langue bretonne en Bretagne par comparaison avec l'enseignement de la langue galloise dans le Pays de Galles.

En outre, tenant à manifester l'intérêt que j'attache à maintenir la langue bretonne comme discipline d'enseignement supérieur, je tiens de décider la création d'une maîtrise de Conférences de Céltique à Rennes. Un arrêté est en cours, chargeant M. Trépou de cette maîtrise.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'expression de mes sentiments très distingués et de cordial dévouement.

Signé: René BILLERES.

(1) Voir « Ar Falz », n° 3 (1956), ou « Englezo Breiz », n° 3 (avril 1956).

4. — LA MOTION ADOPTEE LE 21 OCTOBRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE « KENDALCH »,
CONFEDERATION GROUPANT PLUS DE 6.000 MEMBRES DES CERCLES CELTIQUES
ET GROUPES CULTURELS BRETONS :

Motion adressée à M. le Ministre
de l'Education Nationale

Réunis à NANTES le 21 octobre 1956, l'Assemblée Générale de « Kendalch », représentant plusieurs milliers de membres des Cercles Celtes, Bagadou, Groupes folkloriques et Sociétés Culturelles de Bretagne, après avoir pris connaissance de la réponse adressée le 6 août dernier au sujet de l'enseignement du breton par M. Billères, Ministre de l'Education Nationale, à M. Tanguy-Prigent, Ministre des Anciens Combattants, exprime ses remerciements à ce dernier et aux Parlementaires bretons pour les efforts qu'ils déplacent, en accord avec la Commission Culturelle du CELIB, pour défendre la langue bretonne et son enseignement.

L'Assemblée Générale enregistre avec satisfaction la promesse de M. le Ministre de l'Education Nationale d'organiser une enquête sur les moyens d'améliorer l'enseignement de la langue bretonne en Bretagne par comparaison avec l'enseignement de la langue galloise dans le Pays de Galles.

Elle exprime l'espoir :

1°) que cette enquête sera entreprise assez rapidement dans les meilleures conditions d'objectivité et d'importance. Il importe que les enquêteurs fassent appel à l'avise de personnes aptes des problèmes pédagogiques et culturels posés par l'enseignement du breton;

2°) que la comparaison avec l'enseignement du gallois au Pays de Galles sera conduite non par une simple enquête par vote consultatif (qui ne pourra apporter que des documents dont nous disposons déjà), mais par l'envoi d'une mission d'étude en place afin que les services du Ministère de l'E. N. puissent recevoir le témoignage direct de ses propres enquêteurs pour connaître les dispositions prises par le gouvernement du Royaume-Uni afin de favoriser les études galloises à tous les niveaux d'enseignement et juger les résultats obtenus;

3°) qu'il sera fait appel à un spécialiste des études Celtes en France et à la Commission Culturelle du CELIB pour participer à cette enquête en Bretagne même et au Pays de Galles.

50

Par ailleurs, ayant pris connaissance de la note à propos du breton dans les examens par laquelle la F.C.B. répond, sur le plan technique, à certains paragraphes de la réponse de M. Billères, l'Assemblée Générale approuve entièrement les conclusions de cette note, à savoir :

1°) qu'on ne peut valablement refuser à un certificat de Celticité délivré par la Faculté des Lettres de Rennes la même valeur pratique qu'à un certificat de scandinavie délivré par la Faculté des Lettres de Caen;

2°) que refuser au breton son admission comme seconde langue au Baccaletat, parce qu'il n'est pas une langue vivante STRANGERE, est illogique à l'égard des Bretons, puisque les ressortissants de certains pays de l'Union Française sont autorisés, eux, à remplacer par leur langue maternelle l'une des sept grandes langues étrangères énumérées à l'article 16 du décret du 7 août 1937.

L'opinion bretonne s'attend à recevoir satisfaction dans le cadre d'une réforme de l'enseignement qui assurera « d'assurer l'expansion de l'enseignement qui soulèvent les conditions nouvelles de notre civilisation (...) de rendre plus cohérent l'éducatif universitaire, et, en même temps, de l'adapter (...) aux progrès de la Psychologie et de la Pédagogie ». (Projet de réforme de l'enseignement, exposé des motifs.)

Ces progrès de la psychologie et de la pédagogie ne permettent pas d'ignorer plus longtemps les conditions linguistiques particulières de la Basse-Bretagne. Et de ces conditions linguistiques particulières, ne nous jugeons nullement tenu complètement que si « une révolution fondamentale domine le nouveau régime, celle de laisser à chaque Université une très grande liberté pour adapter les moyens dont elle dispose aux besoins de sa région ». (Education Nationale, 11 octobre 1956, page 4).

En attendant le vote de cette réforme, la Confédération « Kendalch » et toutes les Sociétés rassemblées par elle demandent aux Parlementaires bretons et au CELIB de hâter le dépôt d'un projet de loi destiné à réviser et améliorer les mesures accordées par la loi du 11 janvier 1951, dans le sens d'une véritable ouverture des épreuves de langues régionales dans les examens et d'un encouragement véritable à l'enseignement de ces langues.

L'Assemblée Générale fait confiance à la Fondation Culturelle Bretonne pour continuer à assurer la défense de la langue bretonne, et s'engage à appuyer toujours davantage son action, notamment en donnant à la Journal de la Langue bretonne une importance encore plus grande qu'au cours des années passées.

Motion approuvée à l'unanimité et transmise à M. le Recteur d'Académie de Rennes et au CELIB pour communication à M. le Ministre de l'Education Nationale.)

Nantes, le 21 octobre 1956.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président général de « Kendalch »,
Signé: Pierre MOUËR.

Document communiqué par « Emgleo Breiz » (Fondation Culturelle Bretonne), B. P. 17, Brest.

Imprimerie Télégramme, Brest.

STAGADENN da AR FAIZ — Supplément à "AR FAIZ" N° 5-1956 (Septembre-Octobre)

... "Ar Faiz" B.P. 19 — BREST ...

1. 109

PENNADOU-LENN AVÉD SKOLIEU BRO-GWENED

I) — FALL FOBRAY —

- I -

Er blé-ma éh oè troeté ém fenn da vened eùs de Foér hanter-Gonvăr. Eïd lared mad er-wirioné, un tamieg dobér am boë de vened dehi. Rag a hant-hraol, é vehé bet taol chais dein digerien en dé-sé.

Chetu penaoz éh oè degoshet me zreù: ur bugul sellid hox bob dobér anhouz eïd lakad é leh en hanzi a oè arlané gwen hag a oè bet rot lared d'ê vamm donted d'er hlañ. Mall a oè! Ur rieenn-gaill, me sud vad! Nag ul laer!

Hag er voéz ha laret dein de vitin er foér:

-- A pe gareh, boulom keh, moned d'obér un droiad bstag er foàr, marsé h kavezhur h krennard bonnag?

Ha mé seit!... Met hag en taol ketan, sh arrih ér foér, em bob gwelet erbozhan ne oè ket tu dein de hoprad bugul eriñ. Na gopreh a zo brama, ne heñ tud Pouiz er bugal, én argant!

Ma n'am boë ket kavet bugul erbe, kompiarion am boë kavet ur sort. Ré eloen hag a oè klask, ya é klask! Rag èl ma laré Mari-Jojeb Kerpong a oè é klask ur vathc ino:

Er klask a oè frank;
Met er havouid ne oè ket stank.

- II -

.., Eh oè é teviz hag éh ivet a pe naz ur handerk dein de skoc'h ar me skoé.

— Mall a vo achap, Edesar, ém-dan dein. Goall vall. Ra bobér ér éma deli d'er harr moned kuit.

— Ha ped ér é?

— Iemp minut a vank hoñk de bedér ér.

Ha sam araoag ha mé ar é lerh.

N'am boë ket gwelet ugant pas ér maz; god en harr a oè arnon, chetu risket me zriñ ar ex-pañj (red é laurat éma diharng pañj Hembont; rag non dé ket sur er chistr am boë ivet en dêz me lakeit da strebastein), ha celt nem b'zid, me heñ tud, én ur chudell pri a oè ino god ur verhadourz, smok kant arall. Ha treret er chudell!

Hag er varhadouréz ar me zre:

-- Sapré baltazi émé-hi, mèù oh, pe ne zalhet ket mui ar ho sah!
Chetu pell zo non deus ket groeit kampenn erbed sort-sé dein.
Pétra respont? Pétra gobér? Cherrein mem beg ha péein er chudell.

-- Pégeonnet ho chudell?

-- Deg réal, émé-hi.

Ha mé reit dehi ur villéteenn a ugent réal én ul laret:

-- Rantet monei deih ha fonnabl, rag goall vall é dein moned d'en oto.
Ha ti temtot un nebed billéteenné ha monéi ag é sah dantér. Met kaer haf devoù tourhellad, ugent blank a vanké dohi:

-- Touchet 'ta, touchet 'tal a laran-má,

-- Touchet, touchet! a respontas-hi; factè dikeall a dorrein me chudell ha ne vehez ket amai! N'am eus ket da rantein doh. Kerhet d'obér monei.

-- Bihannoch a ardoù; n'en dan ket-mé d'obér me hent ar droed, ar bouiz pris ho chudell-hui!

Ha mé, boutet me zroed én ur chudell arall, én ul laret dehi:

-- Ama, chetu sid ugent réal brámal Goarnet mem billéteenn genoh...
Me heh tud, honnch a oè chomet inc!

Gozig éh oen fier a me zaol, é tégoeh ér gér, fierroh eid a p'am hent kavet ur bugui. Ne oè ket tihet dein moned barh en ti, ma oen é homz a me zaol kaer d'ier vestréz.

Pe oon achiù, hi oest ha laret, ged selleh du en déieh arnañ:

-- Andéh koh! factè ahoel kas er chudell arall genoh d'ér gér,
é leh haf zorreiñ!

Locig HERRIEU

(Fernad dibabet géd G. BERNIER)

:=:=:=:=:=:=:=:=:=:
:=:=:=:=:=:=:
:=:=:
:=

PENNADOU-LENN AVEID SKOLIEU BRO-GWENED

-- ER BREHONEG HAG ER GALLEG --

Faoed a dud a choñj getè d'as groës énep d'er galleg più bannag a gar er brohonag; ravid-zé, er Vrotonec ne ra ket vad dehô diskinec na lakad en treu de vonec ar wellad. Nen dé ket gwir en dra-sé tammoù erbed.

Er Vreihiz, p'eo deus dalhet mad d'o laver keltieg, a zo dishaval a spered doh hanzi er Gallesed, en deus ankoedhert er hanties, é ur stouisein édan kléan Sezar. En neu spered-mañ ne rinkant ket, sid kement-sé, boud é kar en sil doh église. N'eo deus meid doh houmid unan hag en all anchò é kerhêd doh doh dorm; éach é hellaint elzé doned dohenn a wellad buhé tab-dém; da laboured eid en dra-sé, é telli en oll dud a galon boud goubéet ér bed-mañ, ma tei er gwir goué ag en nerzh do hoamad hag en nerzh salvas ag er gwir de grihad berped. Ré gaer ha ré ihuñ é er palleg anthon é unan eid an douz d'obér a um gamér doh er brohonag, na doh laver erbed arall komset étalou. Eitié-int boud peurikoh, en dra-sé ne vir ket dohtù a seùl eùur inour er vro.

Gweled a rér bleù en hizazenn
é houïdeùn é sked er rozenn?

A-hendarzall, pob rummad tud a biéù er gwir de hoarn ha de réseuùdin laver é houndadeu; hag er vro à venneñk torresin er gwir-sé a natur, a welzhe droug é keñch geti.

Emile ERMAULT
(Kentskrid "Gwerzioù Barz ar Goed")

-- ER HEMENER, ER HAH, HAG EL LEAH RIBOT --

Troieù en advéromm, éh oè er gemenéron an ti o unan kaer. Oeit é oè er vateh d'er sécherz bugad. Lared a ra Joel d'ier hahs

-- Mai mil ha mil penn kah ! Mad ha eus groeit donet de hoari dohein ! Eh an-mé de fandein un huizadenn arnoch, Furch é vést goudé hag hñ mistri genoh. A pe ooh, er mintin-mañ, a fandein ho fri tartous ar blein me chudellañ, é hoarhù ho mestrez darhein, kentoh eged ho kas d'iel Logod. Mad hui a reken-hui gouied nion ket-mé taclet de lipad damoranteu d'en erbed, nebetoh hñ ré kithier. Ur pouilkilad dech hag ur pennderévr dech ér ribotad kampement-mañ avoù druid ha fleurad smonenn ho mestrez. Gelloud a rai goudé deviz me vñ huek damoranteu pologed kah !

Ha sauet Joel a-siar é dorchennoù, distaget un taol goaleñ

ar souk ar polog kah, trohet é huitell-aùùl dehon hag er fardet ér podad koñtann.

Tell arlerh m'ama didorchennet er gemenadron é saù félaj Kerivins. Fet unan a grog én é labourt er baotred a zo ar en hachereh lann; er grangé a zo plomet o hogelliou deh; éma en diegoruz é veskein hé ribotad. Adal er stokademou ketan é chom er veskerés hammet kaer é kavet er hoñtann ker kalet ha ker sonn bdan hé bah. Ne sell ket ken test:

— Diwrah en dén, a choEj-hi, a vè hantér hernet ha maru arlerh un dokeh bugad.

Kent pell neoc'h ne hell ket miread a lared:

— Ne houlian ket petra a hoall doh en amonenn-mañ hénecab; kalet é bl d'er gouëz; un aneh a vejh a pe vejh mesket ha tolpet ken abred.

Dén erbed én ti ne gomprén pénac'h éma deit er ribotad é ker kehetig amaz.

Hag er vestrés de blomm aveid dileahein ha mérad en amonenn. Spontet é d'ar strouilennad a denn én un dornad.

— O, men Doué ! petra dennan-mé amaz ? Deit de wéléed.

Ha goudé ur sell, é spont merhed en ti ha mitihion. Huchal a rant én ul lod : "Er hah é, mamm ! Er hah é, er vestrés !"

Ne où ket a fari. Embèr é kavér penn de zoùré er vérezh. En no ob-sé dh où ket kaset arlerh er gemenadron é Kerivins ! E-pad er filajad-sé é roka boud kornet diskarn Joel Kerdilor.

Er grampsoherz a droh er ribardennerzh én ul lared :

— Mar me vè ket droug god er vestrés, er leah ribot-mañ a yei arhoaz vitin, e beullen Joel, é Kerivézen. Dameranteu kah ne da ket getten. Divilzinoh a doh tleh kah. Gouiest e vo mar ohomat a drés ar poull é galon.

“ Ne vè ket a vonah

Ne douzr é gah ! ”

En trevez vitin éma kaset ol leah bloueg de Gorivézen ha berhet é de barz Joel aveld o lein. Er houenñ bras a saù ihuel é l-egiadenn, a mñ ; distro. Ha eau kent pell de huchal :

— Ne gleust ket, er vestrés. Ne gleust ket ? Non deus ket silleù en h tibgez-hui, krédan. Ne sahan meid pan buch ar me loé diar me chudellañ !

— Elleust, Joel, leah bo chudellañ-hui men dñ ket bet godret na silet aman. Match Kerivins a zo deit er mitin-mañ de segas dom aveidich leah-ribot fresh en nibour. Laret hñ deus dom ho poñ hi garshennet he koalh alhalmeur n'hñ doh ket leah amonenn de rein dñs dñs. Ordad vad a hoñtann de ré Kerivins heud reit dom en tu d'obén plijadur doch adal er mitin.

MENEU (Bourupted en tiez)

Stagadenn da
Supplément à ar falz

N° 5 - 1956 (Septembre-Octobre)
"Ar Falz": B. F. 19, BREST

A PROPOS D'UNE SUBVENTION
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
POUR NOS STAGES D'ETE (1)

Par lettre en date du 4 septembre (et qui nous est parvenue après la clôture de notre "Semaine d'Etudes bretonnes"), M. MEHEUST, Chef du Service Académique de la Jeunesse et des Sports à Rennes, nous a fait savoir que, à la suite de ses réclamations à Paris, une subvention nous est accordée pour l'organisation de nos Stages d'été.

M. Méheust veut bien nous dire qu'il pense que, dans ces conditions, rien ne s'opposera à la reprise de notre Stages en 1957.

Nous vous faisons un devoir de porter cette nouvelle à la connaissance des lecteurs d'"Ar Falz".

Nous espérons pouvoir les informer, dans le prochain Naldo, que l'injustice dont nous avons souffert cette année a été corrigée, tout au moins dans une certaine mesure.

Nous exprimons à M. le Chef du Service Académique de la Jeunesse nos vifs remerciements pour les efforts qu'il a déployés en vue d'obtenir que nos Stages de Culture Populaire Bretonne reçoivent de son Administration tous les encouragements que nous sommes en droit d'attendre.

La décision prise à Paris et que M. Méheust nous a annoncée permettra de réduire le déficit de notre Stage de 1956. Ce déficit a considérablement gêné notre action cette année et, par suite, a eu à l'occasion culturelle laïque en Bretagne, en nous obligeant à remplacer notre grand Stage annuel de 20 jours par une Semaine d'Etudes au programme chargé.

Malgré les difficiles conditions dans lesquelles cette Semaine a été organisée (à la demande insistance de nos Ais et des Animateurs de Groupes), - malgré une augmentation du prix du séjour (augmentation consécutive au manque d'aide officielle) qui a entraîné l'absence de beaucoup de Jeunes, - la Semaine d'Etudes bretonnes du Dossen-Jantez a rassemblé un nombre important de participants : 65-70 personnes en permanence, une centaine durant 2 journées.

C'est là une nouvelle démonstration que nos Stages d'Etudes régionales correspondent, ainsi que nous l'avons maintes fois affirmé, à une NÉCESSITÉ, à un véritable NEED. Les Pouvoirs Publics se doivent, pour remplir leur rôle, de procurer aux organisations culturelles com-

comme la nôtre tout l'appui matériel qu'appelle le réussite de pareilles rencontres.

Le Secrétaire général d'Ar Falz"
et des Stages de Culture Populaire Bretonne:

A. KERAVEL

(1) La présente Note était jointe aux 150 exemplaires du N° 5-56 d'Ar Falz" que nous avons adressés le 4 Octobre à des Abonnés et à des un certain nombre de destinataires de Services officiels ou d'échange qui, par suite d'une malencontreuse erreur de manipulation des bandes d'expédition, n'avaient pas reçu ce numéro dès sa parution, au début de septembre.

Par souci d'une information complète et loyale, nous estimons devoir porter à la connaissance de l'ensemble de nos lecteurs la nouvelle, annoncée par M. Méheust, de l'octroi d'une subvention de la Jeunesse et des Sports aux Stages d'Ar Falz".

Nous devons ajouter que, par ailleurs, M. Rivière, Conservateur en Chef du Musée des Arts et Traditions Populaires et Directeur du Conseil International des Musées, avait bien voulu nous aviser de la même nouvelle, dont l'avait informé M. le Directeur de la Culture Populaire au Secrétariat de la Jeunesse et des Sports.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

POUR NOS LECTEURS NON-BRETONNANTS

Articles en breton dans le N° 5-1956 d'AR FALZ":

-Page 83: CHARLES LE SEACH (A propos de la mort de notre Président: nos derniers entretiens avec Ch. Le Séac'h; sa contribution à nos travaux et à l'action d'Ar Falz" depuis dix ans; sa dernière lettre.) Charles Le Séac'h nous avait fait parvenir, pendant notre Semaine d'Etudes de Douarnenez-Santec, une petite monographie en breton sur "Le plus petit pays indépendant", l'Île de Lundy, terre celtique, que l'on trouve entre le Pays de Galles et la Cornouaille britannique, au large de l'embouchure de la Severn; une partie importante de la documentation sur Lundy lui avait été fournie par M. G. NERES, de Cardiff, Gallois espérantiste. La Conférence de Ch. Le Séac'h a été lue, au micro de Radio-Quimerc'h, par nos amis P. Hélias et P. Trépos, le 14 octobre.

-Page 88: "VALEUR DE LA LANGUE BRETONNE", texte de l'allocution de Pierre Hélias lors de la remise du Grand Prix Littéraire de la Fondation Culturelle Bretonne à M. R. Le Moigne et R. Broudic, à Quimper, le 21 Juillet 1956.

-Page 91: "MIROIRS D'ARGENT", Poème du "Barsaz-Breiz" (Seconde partie, Chant XI).

Supplément à AR FALZ", p. 3

-Pages 99 à 106: "L'ECOLE DU BRETON"

(Méthodes d'étude pour Bretonnants)

- 1.-La Villemarqué: notice sur le Barsaz-Breiz; Ouvres;
- 2.-Le mariage de la fille du Roi (extrait de "Merlin-Berde")
- 3.-Les-Breiz II, Le Retour;
- 4.-Héliese et Abelard;
- 5.-La Culture populaire en Basse-Bretagne: "Contes, Chants et Comptines au coin du feu"; extrait des "Souvenirs" de Yann Ar Gou;
- 6.-Deux Noëls inédits de J. Le Penven et P. Hélias.

-Page de couverture: "Publications nouvelles"; à propos du Recueil de "300 Devinettes" de M. Le Calvez et de "Mirzio" (Classiques Provençaux édités par l'ou Prouvengò à l'Escole", de Saint-Rémy-de-Provence, avec l'aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône).

SUPPRESSION DE L'ORAL AU BACCALAUREAT ?

La suppression (plus ou moins totale) de l'Oral au Baccalauréat, qui figure dans le programme de la "Petite Réforme" de l'Enseignement, annoncée par le Ministre de l'Education Nationale, pose un nouveau problème aux défenseurs des Langues Régionales.

Les détails manquent, pour encore. Il est d'ailleurs possible que la mise en application de cette mesure ne se fasse pas dès la présente année scolaire, étant donné l'opposition d'un grand nombre de Professeurs... et celle du Conseil Supérieur de l'E.N.

Nous devrons suivre de près cette question, et, au cas où le décret envisagé serait pris, étudier une solution de remplacement (pour l'épreuve facultative de breton)... qui ne pourrait être qu'une épreuve écrite.

Une remarque, en tout cas, dès à présent, et pour le cas où l'épreuve orale facultative serait supprimée:

Le DECRET ministériel annoncé fera-t-il litigie des dispositions d'une loi qu'on nous oppose par ailleurs quand nous réclamons la valorisation de l'interrogation de langues régionales au Baccalauréat?

GROUPES POLYGRAPHIQUES LAIQUES BRETONS

Tenez-nous au courant de vos Activités, pour que nous puissions en donner un court compte rendu tous les 2 ou 3 Nrs d'Ar Falz". Signalez-nous les résultats de votre action sur le public. Faites-nous connaître les recherches entreprises sur le plan local, vos projets, les difficultés rencontrées, etc...

OBERENN AL LEORIOU-SKOL BREZONEG

DON "ZONOU digemeret er mizou tremenet:

Am Ao. Briard (500 lur);- An Dimesell R. Jégo (2.000);- an Ao. Laurent (2.000);- an Ao. G. Ar Moal (1.000);- an Ao. Y. Marcel (1.000);- F. ha Y. Fouenant: 1.000.

Kals euz ar heneillard a oa bonz da rei o frof da Oberenn al Lec-riou-Skol Brezoneg beg bloaz, a ro bremfi e skodenn da "Emgleo Breiz", da genver kest Devez ar Brezoneg. Setu moarvad abeg an niver bihan a sonesonou a zigouer war-eun ganzen, absoe bloaz pe zaou.

Pedi a room evalato an oll dud a hellfe rei skoazell da O.L.S.B. beza sonj en emzoum traz an Oberenn!

Niverennou "Skol ar Brezoneg":

Skolaerien ha Kelennerien a hell gouleñn diganeom niverennou eus ar C'helaer VII, dre 20 po 30 ma karont, diouz niver ar vugale a fell demo lakañ da lemn brezoneg.

Heb dale e vo prest "MOJENNAR MOR" Per Helias ha GERIADURIG an Ao. Ao. Seitô ha Stéphan. War-dro penn Kenta mis kerzu a teuñt er-mes.

LIVRES RECHERCHES pour la Bibliothèque de travail d'Ar Falz"-O.L.S.B.

-"GRAMMAIRE BRETONNE" du Pays de Tréguier (Le Clerc)

-"GWALARN" N° 1 (1925)

-"BARZAZ-BREIZ" Tome I (Edit. 1846)

-"GWERZIOU" ha "SONIOU BREIZ-IZEL" (Luzel)

- Ouvrages de LOTH, d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, DECHELETTE, etc...
(Littérature, Linguistique et Civilisation celtiques).

-Ouvrages et Revues en Vannetais.

"Ar Falz" peut, en échange, procurer un certain nombre de Nos de Gwalarn et d'autres ouvrages en breton, épudiés en librairie.

Aux Stagiaires de BREDEC:

→ Qui a emprunté "PROSPER PROUX" (Thôse Taldir, en breton) et "Canacouenn grëft gant eur C'hernavad" (édit. 1838)?

AMIS d'Ar Falz". Membres du "Mouvement de la Culture Populaire Bretonne" il est INDISPENSABLE de trouver de nouveaux Abonnés. Les CENT-QUARANTE-NEUF (149) Abonnements nouveaux enregistrés depuis Janvier 1925 montrent une progression très sensible du chiffre de nos abonnés,- mais tout de même insuffisante encore pour assurer une publication régulière sur 28 ou 24 pages par numéro. Il faut que vous nous aidiez à trouver UN NOUVEL ABONNÉ PAR JOUR ! Demandez-nous un CARNET d'ABONNEMENTS !

Supplément à "AR FALZ", p. 5

"skol ar brezoneg"

I.-Notre septième Cahier "SKOL AR BREZONEG", édité par l'OEuvre du Livre Scolaire Breton pour les Cours de Breton, est conçu suivant la formule des précédents numéros:

1) Etude d'un auteur ou d'une œuvre par cahier (une notice bi-bibliographique en breton, suivie d'extraits, avec quelques remarques, en notes, sur le vocabulaire, ou la grammaire ou l'œuvre examiné, suivant les cas... et la place dont nous disposons);

2) Un "Pennad" se rapportant à la culture populaire (légendes, chants, traditions, etc...)

Ce 7ème fascicule est en grande partie consacré à La Villemarqué et au "Barzaz-Breiz". Nous aimerais savoir si la petite étude en breton (p. 2/4) n'a pas paru difficile; à elle seule, cette notice littéraire offre la matière d'une leçon. Chaque extrait du B.B. est suivi d'observations assez brèves (nos Leçons de breton disposeront de bien peu de temps: 1 heure, 2 rarement, par semaine).

2.-A propos du texte de Yeun ar Gow (pennadou 5, 6, 7).- Ce texte, extrait du chapitre: "An Nozveliou e Korn an caled spont ha dudi", pp. 152-161 de "Skeud Tour bras Sant Jermen", nous a paru fort intéressant pour l'étude de la culture bretonne traditionnelle. Il permettra à nos élèves de connaître tout au moins un certain nombre de titres et de thèmes des légendes et des chansons qui étaient très populaires dans toute la Basse-Bretagne, voici à peine un demi-siècle. Certains de nos garçons et de nos filles ont sans doute entendu raconter ou chanter quelquesunes d'entre elles par les vieux de leurs familles, un plus grand nombre auraient probablement gardé le souvenir d'allusions à ces contes et à ces chansons; et il est probable que plusieurs connaissent bien des variantes des comptines citées par Yeun ar Gow.

Bien que ne faisant qu'aborder l'un des aspects de la question, les commentaires de l'auteur sur la Culture traditionnelle permettent aux maîtres d'entamer avec leurs élèves un passionnant échange de vues qui ne manquera pas d'être rapproché au cours de leçons ultérieures, à l'occasion d'autres lectures. Les causes de l'abandon progressif de l'ancienne culture populaire (loisirs différents, presse, radio, communications, influence des "modes" parisiennes et internationales, etc...) seront mises en évidence. De même, les raisons qui provoquent l'intérêt d'une partie des intellectuels et aussi de la Jeunesse pour le "Folklore" (développement des loisirs, réaction contre l'uniformisation du monde moderne, épuisement des "thèmes" en littérature, et en Cinéma, etc...). Enfin, les élèves se mettront facilement en quête des comptines, chansons, contes, dans leur famille, leur village.

3.-Nous ajoutons cette fois deux chansons inédites au Cahier de "Skol ar Brezoneg", - avec textes en breton et en français, ceci de façon à intégrer les Ecoles de Villages à nos activités. Nous aimerais connaître l'avise de nos camarades sur cette formule de Chants. - Au nom de tous, nous adressons nos compliments aux auteurs, Le Penven et Hélias!

4.-Rappelons que nos Cahiers sont remis, non seulement aux Cours réguliers de breton dans les Lycées, E.N., et Ecoles Primaires, mais aussi à tous les maîtres qui se chargent de les distribuer à leurs élèves, pour être lus pendant les heures d'activités dirigées ou à la maison. - Nous en remettions par exemple à un certain nombre de Cours Complémentaires et de

Bibliothèques scolaires, ainsi qu'à quelques Cercles qui nous en ont fait la demande.

(Expédition par 5, 10 ou 20 exemplaires)

5.-Ecoles du Vannetais.- Nous continuons à mettre des textes en Vannetais à la disposition des écoles du Pays de Vannes (textes ronéotés ou imprimés).- Un Lexique Vannetais est à l'étude.

--- ORTHOGRAPHE UNIVERSITAIRE DE LA LANGUE BRETONNE ---

Dans nos Cours de Langue bretonne des Lycées et Ecoles Normales, nous utilisons désormais l'Orthographe Universitaire de la Langue bretonne, mise au point par la Faculté des Lettres, après consultation de tous les Enseignants compétents qui ont bien voulu donner leur avis.

Plusieurs Maîtres ont commencé à se servir de la Méthode Tricoire, depuis le début de l'année scolaire.

Il était prévu qu'"Ar Falz" et "Skol ar Brezoneg" emploieraient la nouvelle graphie à partir de la rentrée également, comme ont déjà commencé à le faire la revue "Bleun-Brug", d'une part, "Engleo Breiz" dans ses éditions, d'autre part.

On trouvera résumés les principes de l'Orthographe Universitaire, qui est maintenant l'orthographe officielle de la langue bretonne, dans une notice placée en tête des "Seiz Pennad-Lenn" et du Lexique édités par "Engleo Breiz". Par ailleurs, une brochure actuellement sous presse, et également éditée par "Engleo Breiz", exposera de façon approfondie les raisons de la réforme et ses modalités d'application.

Rappelons que les changements essentiels portent:

A) sur les consonnes finales: emploi systématique de la consonne douce,- sauf dans certaines formes verbales (sans changement à la 2^e pers. du Sing., à la 3^e Pers. du Plur., par exemple, comme dans les participes passés), et dans les mots qui ont une finale dure devant une désinence non-renforçante (tok, pok, dant...)

B) sur la transcription des DEUX Consonnes jusqu'à présent confondues sous la graphie "C'H".- L'Orthographe Universitaire fait la distinction entre le "c'h-dur", relativement rare, que l'on trouve dans les mots comme: "c'hoarzin", "c'hoar", "siforc'hell", "moc'ha", et que l'on continuera à écrire "C'H",

et le "c'h-doux", très fréquent, que l'on notera désormais "H" et que l'on rencontre dans les mots écrits:
(ancienne graphie:) marc'had - sec'hed - e c'henou - eur c'haz - da c'houde -
(nouvelle graphie:) marhad - sehed - e henou - eur haz - da houde -

Un prochain fascicule de "SKOL AR BREZONEG" sera consacré à des Exercices de Lecture (Orthographe Universitaire). On y étudiera la question de la prononciation des Consonnes finales.

Le gérant: A. Keravel Imprimé par "AR FALZ", 7Ibis R. J.-Guesde, BREST.

DIOU GANAOUENN EVID NEDELEG

DEUX NOELS

I. - BLEUNIOU NEDELEG
Fleurs de Noël

2. - AR BOLOMERHIG
Le bonhomme de neige

*Sonerez gand JEF AR PENVEN
Barzonegou gand PER HELIAS*

Musique de JEF LE PENVEN
Poèmes de PIERRE HELIAS

O. L. S. B.
Ar Falz
B. P. 19 - BREST

BLEUNIOU NEDELEG
FLEURS DE NOËL

Goustad (*lent*)

1

1

En noz teñval e vleugn mil sterenn,
Med an douar n'eo bleuniet ken.
E gouel an neñv e houez eñenn
O skuilha puilh eun had a vro es-tren.

La nuit noire est fleurie d'étoiles,
Mais la terre a perdu ses fleurs.
Le vent, au ciel gonfle des voiles
Et sème des présents venus d'ailleurs.

2

2

Setu tarzet e bleuniou erhel
Greunenn arhant skañvig ar skorn.
A beleh teu an hadenn huel ?
Da beleh ya pa deuz e pañv an dorn ?

Je vois éclore en fleurs de neige
Le grain d'argent léger du froid.
D'où vient le grain de sortilège ?
Où va la fleur qui fond au bout des doigts ?

3

3

Lavar din pe ar bleun digorenn
Ha ne daol nemed c'houez dour-glaou
A guz eur spieg e-kreiz ar strinkenn
E-giz eur galon hag e gas atao.

Dites-moi si la fleur sans tige
Qui ne sait que l'odeur de l'eau
N'a pas un cœur qui la dirige
Comme un pistil au milieu des cristaux ?

4

4

E bleun ar bod-roz heb ar rozenn,
E bleun iveau ar heuneud-tan.
An erh en deus bleuniet al leurenn
Evid digemer an Nedeleg glan.

Fleurit le rosier sans la rose
Et fleurit même le bois mort.
La neige a fleuri toute chose
Et pour Noël a dressé le décor.

Nedeleg 54. Per HELIAS.

AR BOLOMERHIG
LE BONHOMME DE NEIGE

Buhezeg (*animé*)

1
Ni hon eus savet eur hoz bolomerhig,
Pi-benn'n'e veg, kistinenn da lagad,
Hag en-dro d'e vern ni a gas hor jil-varig la la
Tout au tour de lui nous me-nons le cor-tè-ge la la

2
You-hom a-bouez penn : « Ha mond a ra mad ! »
Chan-tant ce re-frain : « Com-ment va, mon vieux ! »

3
Dougen a ra eun tok sez war e skouarnig,
Daoust ma n'en deus an aotrou skouarn ebéd,
E zivesker paour a zo stummet dibarig, la, la !
Med m'eo kamm ar pôtr, sonn e chom bepred.

4
Sanket emañ e zaou zorn en e vrugou
Ken don ma n'eo ket gouest d'o haoud er-mêz,
A-hend-all e kouezfe warnom javedadou, la, la !
Pa gromog da stourm ouz ar merzer kêz.

5
Pouloudou erh, stank-ha-stank, a sko warnaï.
N'eo ket awah evid bloñsa e gig.
Ker hon eus tenna, biskoaz ne ya da wada, la, la !
Nag e 'fri zoken, — se a zo bravig.

6
Hor mignon eo, ar furlukin dizoare.
Anvet hon eus hor bolom Lanig Toaz.
Med fresk en e zav, stoui ra 'benn eur mare, la, la !
Hirio en dour-pih ha teuzet warhoaz.

Nedeleg 54. Per HELIAS.

1

Nous avons fait un bonhomme de neige,
 La pipe au bec, deux marrons pour les yeux.
 Tout autour de lui, nous menons le cortège, la la !
 Chantant ce refrain : « Comment va, mon vieux ! »

2

Il porte bien le chapeau sur l'oreille.
 Il n'a pourtant pas d'oreille du tout.
 Ses jambes non plus ne sont pas très pareilles, la la !
 Mais s'il boîte un peu, il se tient debout.

3

Il a les mains enfoncées dans les poches
 Et si profond qu'il ne peut les sortir.
 C'est tant mieux pour nous, sinon gare aux taloches, la la !
 Quand nous commençons d'en faire un martyr.

4

Car il reçoit des centaines de boules
 Mais pas assez pour attraper des bleus.
 On a beau tirer, jamais le sang ne coule, la la !
 Même de son nez, et ma foi tant mieux.

5

C'est notre ami, ce bonhomme de neige.
 Nous l'appelons, entre nous, Gros Alain.
 Mais, à peine né, le voilà qui se tasse, la la !
 Tout en eau, ce soir, et fondu demain.

Pierre HELIAS (Noël 54)



Skol ar Brezoneg

Pennadou-studi
evid Brezonegerien

Niv. 7 — Miz Here 1956



I. - KERMARKER

(Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ)

1. - Kermarker - ar "Barzaz-Breiz".
2. - Marzin : Eured Merh ar Roue.
3. - Lez-Breiz : an Distro.
4. - Loiza hag Abalard.

II. - SEVENADUREZ-POBL :

5. 6. 7. - Marvailhou, Kanaouennou ha Rimadellou
e korn an oaled (Y. AR GOW).

III. - DIOU GANAOUENN EVID NEDELEG :

8. - Ar bolomerhig
 9. - Bleuniou erh
- } U. AR PENVEN - P. HELIASI.

O. L. S. B.

(Oberenn al Leoriou-Skol Brezoneg)

B. P. 19 - Brest



KERMARKER

(Théodore HERSArt DE LA VILLEMARQUE)

(1815-1895)

Ganet eo Théodore Hersart de la Villemarqué e Kemperle, e 1815. Savel e voe e maner Keransker, e parrez Nin (Nizon), e Kerne-Izel, e kichen Pont-Aen.

Ne oa c'hoaz neméd 24 bloaz pa embannas al leor a lakás anezañ da veza brudet-braz en eun tōl : « BARZAZ-BREIZ » (1839).

Ar « Barzaz-Breiz », evel m'emañ en e stumm da vad (embannadur 1867), a zo eun dastumadenn a 78 pez-bar-

zoniez, gwerziou evid an darn vuia, hag eun toullad soniou.
(Ne oa nemed 49 barzoneg er vouladenn genta.)

Ar gwerziou a zo o danvez diwar-benn tud-veur, darvou-dou braz ha mareou kaera pe gluharusa istor Breiz. Ar zoniou e kaner enno buhez ha boaziou ar Vretoned, evel ma vevent e penn diweza an XVIII^e kantved hag e penn kenta an XIX^e.

Embannet e marevez ar romantelez, ar « Barzaz-Breiz » a honezas da Germarker enor ha meuleudiou, ken e Pariz hag e Breiz. George Sand, da skouer, a lavaras e oa « Droug-kinnig Neumenoiou » eur barzoneg dreist d'an « Iliad ». Troet e voe meur a varzoneg euz ar « Barzaz-Breiz » e saozneg, en alamaneg hag e yezou all. Oberenn Kermarker a lakás Breiz hag ar Vretoned du veza anavezet dre Europa a-bez evid o Lennenez-pobl.

Diouz kredi ar pez a lavare Kermarker, kanaouennou e « Varzaz-Breiz » a vije bet dastumet war ar mèz, gand e vamm ha gantañ e-unan, ar peb brasa anezo da viana, diwar muzellou ar re goz, e-mesk al labourerien-douar, ar vesérier, ar glaskerien-vara, an dud vunud... Oh adskriva anezo hag ouz o lakād en e leor, n'en dije grēt Kermarker, diouz e glevoud, nemed eun tammiig kempenn dezo, ha gwir ganaouennou-pobl e vesent, eun doare « Romancero » Breiz...

Pa zeller a dost, avad, e weler re anad eo ét peurliesa an tammiig kempenn-ze d'eur hemPenn braz... N'eus nemed lakād keñver-ha-keñver barzonegou kaer ar « Barzaz-Breiz » gand ar gwerziou hag ar zoniou a zo bet dastumet a-dreuz Breiz-Izel gand an enklaskerien all, An Uhel, Pengwern, hag all... Ouspenn renka, reiza, astenn pe troha kanaouennou chomet en eñvor an dud diwar ar mèz a rummad da rummad en deus grēt Kermarker. Kalz euz ar pennadou a gaver er « Barzaz-Breiz » e heller lavaroud ez int bet ijinet penn-da-benn, pe fost da vad, gantañ, pe gand eur skrivagner all.

Tabud a zavas ouz Kermarker, adaleg 1867, a-berz lenneien evel Le Men ha Fanch an Uhel. Hemat en doa dastumet eun niver braz a ganaouennou e Bro-Dreger hag e Bro-Gerne dreist-oll, he n'en doa morse klevet nemed gwerziou ha soniou, damheñvel alies, dre vras, an danvez anezo ouz re ar Barzaz, hogen kalz distroh e-sell ar yez hag ar stumm. Souezet e oa bet pa ne veze meneg ebed enno euz an dud-veur, Gwennhlan, Arzur, Marzin, Lez-Breiz, Gwesklen, hag all, evel ma kaver er barzonegou en doa bet Kermarker ar chañs da gavoud...

Tamallet e voe da Germarker beza kosét, adstummet, adaoz pe ijinet ar hanaouennou a lavare e oant bet savel a gend ar gwerin... Morse ne glaskas Kermarker difenn obrenn e yaouankiz, - morse kennebeud ne anzavas penaoz en doa savet anezi.

Kement-se ne vern ket re en oll, daoust ma vije talvouduz anaoud dre ar munud orin peziou ar « Barzaz ».

Evel m'emañ, chom a ra al leor-ze unan euz brasa ha brava oberennou al Lennenez vrezoneg: gwerziou kaer-tre ha soniou koant a zo ennañ, daoust m'int skrivet, darn diouto, en eur yez iskiz awall a-wechou, direiz zoken e pennadou a zo. Leun eo, avad, ar hanaouennou-ze a spered breizeg hag a varzoniez gwirion, forz pegen romantel e ve.

Marvet eo Kermarker e 1895 e Kemperle, goude beza bet skrivet eun toullad mad a labouriou diwar-benn lennez ar Vretoned hag ar Gelted all.

OBEROU KERMARKER

- 1) « BARZAZ-BREIZ » (embannet e 1838-39, e 1845-46 hag e 1867, e stummou disheñvel; adembannet abaoe dindan stumm 1867);
- 2) « Contes populaires des Anciens Bretons » (1842);
- 3) « Grammaire bretonne » (1847);
- 4) « Les Bardes bretons, poèmes du vi^e siècle » (1850);
- 5) « Le merveilleux au moyen-âge. L'enchanter Merlin » (1858);
- 6) « La légende celtique en Irlande, en Cambrie et en Bretagne » (1859);
- 7) « Le Grand Mystère de Jésus » (drame breton du Moyen-Age, avec une étude sur le théâtre chez les nations celtiques) (1865);
- 8) « Poèmes bretons du Moyen-Age » (1876-77);
- 9) « Anciens Noëls bretons » (1890), ha kalz studiadennou all diwar-benn Lennenez Breiz ha Keltia.

(1) Grêt en deus Th. Hersart de la Villemarqué gand an ano-pluenn a . GERMARKER , en e lizerou e brezoneg.

2

Eured merh ar Roue

(Kas a ra ar roue eun embanner dre ar vro da gemenn d'an dud dond da eured e verh.)

- ... Sav alese, embanner mad,
Sav deuz da wele, ha timad!
- Ha kë da gemenn dre ar vro
Dond d'an eured neb a garo;
- 5) Dond da eured merh ar roue
A vo dimet a-benn eizte;
Dond d'an eured, tudjentiled,
Kement a zo e Breiz hed-ha-hed;
- 10) Tudjentiled ha barnerien;
Tud a iliz ha marheien;
Ha da genta ar Gonted vaour;
Ha tud pinvidig ha tud paour;

(VIII)

- Chilaouet oll; oll chilaouet,
Ma oh eus diskouarn da gleved!
- 15) Chilaouet oll hag e klevfet
Ar pez a zo gourhemennet:
Dond da eured merh ar roue,
Neb a garo, a-benn eizte;
- 20) Dont d'an eured, braz he bihan
Kement a zo er hanton-mañ;
Dont d'an eured, tudjentiled,
Kement a zo e Breiz hed-ha-hed;
- 25) Tudjentiled ha barnerien,
Tud a iliz ha marheien;
25) Ha da genta ar Gonted vaour
Ha re binvidig ha re baour;
Ha re binvidik ha re baour,
Ne vanko de argant nag aeur;
- 30) Ne vanko de kig na bara,
Na gwin, na dour-vel da eva,
Na skabeliou da azea,
Na pôtred skañv d'o servicha.

- Daou-hant penmoh a vo laet,
Ha daou-hant penn-kole lardet;
- 35) Daou-hant inar, ha kant karo,
A gement koad a zo er vro;
Daou-hant ejen, kant du, kant gwenn,
Vo roet o hrehin dre rann krenn.
Kant sae a vo, hag a hloan gwenn,
40) Hag a vo roet d'ar veleien;
Ha karkaniou aour a vo kant,
A vo roet d'ar varheien goant;
Mintilli glaz vo leiz eur zal
Da rei d'ar merhed da vragal;
- 45) Hag eiz kant bragez neve-hrêt,
Da rei d'an dud paour da wisket;
Ha kant soner war o zorchen,
O son noz-de, war an dachenn;
Ha Marzin-Barz e-kreiz al lez
- 50) O veuli ar briadelez.
C'hoari awalh a vo eno;
Kemend-all birviken na vo.

KERMARKER.

* Barzas-Breiz », mouladur 1867;
* MARZIN » : « Marzin-Barz »,

Darn eus pennad VII ha pennad VIII penn-da-benn

Eveziadennou

Geriou doare Kerne; dimet = dimezet; - Chilaouet = selaouit;
- argant = arhant; - Ne vanko de = Ne vanko dezo; - azea = azeza;
- laet = lazet; - inar = onner; - mintilli = mantilli.

Ar Gonted vaour: o klask kosâd e varzonegou, ez implije Kermarker geriou koz ha zoken geriou kembraeg; maour, kembraeg: mawr = meur (braz).

Kannadour: an hini u zo karget d'ober eur gefridi, da gas kemen-nadurez.

- dour-vel = chufere, pe chouchenn.
- karo a dalvez kement ha « chevreuil », hervez Kermarker, en droïdigez halleg, pa 'z eo « cerf », e gwirionez.
- dre rann krenn; dre o ranna ingal, gand reizded, etre an dud.
- karkan = tro-houzoug, koller, hervez an oberour.
- bragal = rodal, beza lorh enno.

Lez-Breiz⁽¹⁾ :II. - AN DISTRO
(Yez Kerne)

- Mar heg Lez-Breiz oe souezet braz
Da vaner e vamm pa zistroas;
Pa zistroas a-benn deg vloa krenn,
Ken vrudet e-touez ar varheien.
- 5) Mar heg Lez-Breiz a oe souezet,
E porz ar maner pa oe digouet;
O weloud eno drein o kreski,
Hag al lenad e toull dor an ti,
Hag ar mogeriou hanter gouezet,
10) Hag a ilio hanter holoe.
- An otrou Lez-Breiz, o klask mond tre,
Eur wragezig dall a zigore.
— Leveret-hu din-me, ma mamm-goz,
Ha digemer a gavfen henoz?
- 15) — Digemer awalh c'hous a gave,
Naren, otrou, demeuz ar re vrao.
Et eo an tiegez-ma da goll
Abaoe 'ma êt ar mab en e roll.
Ne oa ket he homz peurachuet
20) Eur plah yaouank a zo diskennet,
Ha damzellet outañ a reas,
Ha da ouela dru en em lakâs.
— Plahig yaouank, din-me leveret,
Petra c'hoarvez ganeoh pa ouelet?
- 25) — Otrou mar heg, deoh a lerin-me
Petra c'hoarv' ganin pa ouelan-me;

(1) « LEZ-BREIZ », Barzonek ar Vretoned (Chant national des Bretons) » a lenner e mouladur 1839 « Barzas-Breiz ». — N'eus ket a bennad « An Distro » er youladur-ze, avad. C'houeh pennad a zo e mouladur 1867: Ar Hiniad, an Distro, Mar heg ar Roue, Morian ar Roue, Ar Roue, Al lean.

- Eur breur en oad ganeoh am eus bet;
Deg vloa zo da varheg ema êt;
- Ha kel lies gwech marheg 'welan,
30) Kel lies gwech, va otrou, 'ouelan;
- Kel lies gwech, siouaz d'in, ' ouelan,
Gand koun euz ma breurig paour her gran!
- Va merhig koant, din-me leveret,
Na breur all, na mamm n'oh eus-hu ket?
- 35) — Breur all war an douar n'am euz ket;
Er baradoz, ne lavaran ket;
- Ha ma mamm baour ive ez êt di;
Nemedon gand magerez en ti;
- Mond a reas kuit gand ar blahar,
40) Pa eas va breur da varheg, m'her goar,
- He gwele c'hoaz en tu-all d'an nor,
Hag e korn an oaled he hador;
- Ha ganin-me he hroaz benniget,
Frealz am halon baour war ar bed.
- 45) An otrou Lez-Breiz a hirvoude;
Ken a lavaras ar plah goude:
- Ho mamm ive hoc'h eus-hu kollet,
O selaou ananon pa ouelet?
- Ya! ma mamm ive am eus kollet,
50) Ha me ma-eun am eus he lazet!
- An' Doue! otrou, ma 'c'h eus her grêt,
Piou oh-hu, ha penaoz oh anvet?
- Morvan Ab-Konan eo ma ano,
Ha Lez-Breiz, ma c'hoar, ma lezano.
- 55) Ken souezet a oe ar plahig
Ken na fiche, ken na lavare grik;
- Ken souezet a oe ar plahig
Ken a vennas ganti mervel mik;
- Ken he ziouvreh d'e goug a dôlas,
60) Hag e veg d'he begig a lakâs;
- Hag e vriata hi a reas,
Hag en he daelou hi e veuzas;

- Doue en devoa da bellêt,
Ha Doue en deus da dostêt!
- 65) Ra vez, ma breur, meulet Doue,
Truez en deus bet ananon-me.

KERMARKER.
« Barzaz-Breiz », XI, « Lez-Breiz », pennad II.

Eveziadennou

1. — Ano Lez-Breiz; danvez ar werz

N'eus LEZ-BREIZ ebed nag en istor Breiz, nag er gwerziou-pobl dastumet en diavêz da re Germarker. Gouez da oberour ar « Barzaz », e talvezfe ano « Lez-Breiz » kement ha « Dioulez Breiz », da lavafoud eo « Harp Breiz »...

Heb mar ebed, grêt en deus Kermarker e vad, evid sevel pennadou zo euz e « Lez-Breiz », euz eun nebeud gwerziou klevet e-touez ar bobl e bro-Oelo, ha martezive e bro-Gerne, hag e oa ano enno euz eun Aotrou LEZOBRE (Les Aubrays), pe Yann Lanion, hag a veve en XVII^e kantved...

Evid ar pennadou kenta, savet e vijent bet diwar skouer romant kembraeg PEREDUR, unan euz marvailhou brudet ar « Mabinigion ». E Chrétien de Troyes, moarvad, en deus kavet taolenn fro-mus ar marheg oh en em gavoud gand e hoar hag o klevoud diganti eo marvet e vamm.

2. — Geriou doare Kerne:

(6) digouet = digouezet.

(16) naren (brezoneg doare bro-Wened kentoh) = nann, neket (n'eo ket).

(25) a lerin-me = a lavarin-me.

Meur a dra a ziskouezfe n'eo ket bet dastumet ar werz (evel m'emañ roet) e Kerne, hogen adskrivet gand eun den ob implij brezoneg lennegel Ar Gonideg hag e vignoned (brezoneg diazezet war yez Leon); implij ar verb « rei » (« ober » eo a dalv evid « rei », « rol » en darn vrasa euz bro-Gerne), martezive implij « her gran » (32), « m'her goar » (40), « frealz am halon » (65), « ananon-me » (65). Eur hemmadur doare Leon en deus grêt an adskriven en eur lakâd: eur hragezig evid « eur wragezig » (furm reiz: eur wrähig).

3. — Geriou all:

(3) deg vloa krenn = deg vloaz klok, tremenet.

(12) eur wragezig; gwragezig, lakêt evid; gwrahig = maouez vihan goz.

(16) demeuz = deuz, diouz.

(18) Abaoe 'mañ ét ar mab en e roll = abaoe m'emañ ét kult ar mab da redeg diouz e hoant.

(37) ez ét dl = ez eo ét di.

(38) Nemedon gand magerez en ti (leor 1839): « nemed me ha 'm magerez en ti »: ma-unan emaoñ gand ma magerez.

(53) Ab-Konan = Mab Konan (keñveria gand: Ahiven, Abegile, Abgrall, ha..., anotou-tud douget dreist-oll e bro-Leon).

Loiza hag Abalard

(Yez Kerne)

Ne oan nemed daouzeg vloa pa guitiiz ti ma zad,
 Pa oan êt gand ma hloareg, ma Abalardig mad.

Pa oan-me êt da Naoned gand ma dousig kloareg
 Ne ouien yez, ma Doue, nemed ar brezoneg;

Ne ouien tra, ma Doue, med lared ma fater,
 Pa oan-me plahig vihan e ti ma zad er gêr.

Hogen bremañ, disket on, disket on mad a-grenn;
 Me oar galleg ha latin, me oar skriva ha lenn;

Ya, lenn e levr an Aviel ha skriva mad ha preeg,
 Ha sakri ar bara-kann kerkoulz ha peb beleg;

Ha mired ouz ar beleg da lar e overenn,
 Ha skoulmo an alhouitenn e kreiz hag en daoubenn.

Me oar kaoud an aour melen, an aour touez al ludu;
 Hag an argant touez an drez, p'am eus kavet an tu:

Me oar mond da giez du, pe da vran, p'am eus c'hoant:
 Pe da bôtrig ar skod-tan, pe da aerouant;

Me oar eur zon hag a lak an neñvou da frailha,
 Hag ar mor braz da dridal, hag an douar da grena.

Me oar-me kement tra zo er bed-mañ da houied,
 Kement tra zo bet gwechall, kement zo da zoned.

Kentañ louzou am eus grêt gand ma dousig kloareg,
 Oa gand lagad klei eur vran ha kalon eun touseg;

Ha gand had ar raden glaz, don ar puñz kant gourhed,
 Ha gwriou an aour-yeotenn war ar prad dastumet;

Dastumet, diskabell-kaer, d'ar goulou-de a-grenn,
 Nemed ma hiviz ganin, hag ospenn diarhenn.

Kenta 'tôlis ma louzou da houd hag heñ oa mad,
 A vœ e-kreiz park segal an otrou an Abad;

Deuz trioueh bigouad segal doa hadet an Abad,
 N'en deus bet da zastumi nemed diou guchennad.

Me 'm eus eun arhig argant er gêr e ti ma zad,
 An hini hen digorfe en defe kalonad!

Hag ennañ teir aer-wiber o hori ui aerouant,
 Ma deu ma aerouant da vad, neuze vo nehamant.

Ma deu ma aerouant da vad, e vo gwall nehamant;
 Seiz leo war-dro ahanenn e teui da deurel tan.

Neket gand kig kluriji na kig keveledeg,
 Gand gwad sakr ar re zinamm eo int ganin maget.

Ar hentañ em boa lahet oa e-barz ar vered,
 O vonet d'ar vadiant, hag ar beleg gwisket,

Tre ma oa êt d'ar hroaz-hent, e tennis ma boutou,
 Hag a yis d'e ziveia, didrouz, war ma lerou.

Mar choman war an douar, ha ganin ma Goulaou,
 Mar chomom war ar bed-mañ, c'hoaz eur bloavez pe zaou,
 C'hoaz eun daou pe dri bloavez, ma dous ha me hon daou,
 Ni a lakay ar bed-mañ da drei war e henaou.

— Evesait mad, Loizaig, evesait d'hoë'h ene,
 Mar deo ar bed-mañ deoh-hu, da Zoue egile.

BARZAZ-BREIZ.

Mouladur 1867.

(Pennad XVI)

Eveziadennou

1. — Geriou doare Kerne:

(9) preeg = prezeg, komz dirag an dud (e Kerne-Izel: komz).

(19) da houied = ha houzoud.

(24) gwriou = gwriziou.

(42) diveia = divezia, tenna euz ar bez.

(43) goulaou = goulou, da lavaroud eo; skiant ar zorserez.

2. — Geriou dibaoit:

(10) bara-kann = bara dihoell.

(12) an alhouitenn = « l'aiguillette ».

(16) pôtrig ar skod-tan: tan-foll, tan-nos, tan-red.

(16) aerouant: aneval eumz ha spontus, tan o tonn er-mêz e henou (lester; an evenent).

(23) don er puñs kant gourhed; e strad eur puñs kant gourhed ad donder.

(24) an aour-yeotenn: yeotenn vurzuduz.

(29) bigouad: muzul evid ar greun, an had (hervez Kermarker).

Sevenadurez ar Bobl e Breiz-Izel

**Marvailhou, Kanaouennou
ha Rimadellou e korn an oaled**

— I —

... Ran e oan gand ar hontadennou hag an neb a ouie unan bennag n'en deveze peoh ebed diganin ken en divije asantet he dibuna. Neuze, goude beza bet pedet hag aspedet n'ouzon ket ped gwech ha grêt eur skarz d'e houzoug da sklêraad e vouez, e kroge ar honter evel-henn:

*Gwechall ha gwechall
An neb 'nevoa daoulagad ne oa ket dall,
Ha bremañ, an neb e-nens
A wel eün pe a-dreuz...*

« Gwechall, eta... » Hag e selaouen, gand dudi, dispelega taoliou-kaer *Yann e Vaz Houarn* hag e genseurte, tost da vad ken souezus hag heñ, êt da redeg ar bed da glask o chañs...

Nag a blijadur pa veze meneg eus an troiou-kamm a hoarie *Yann ha Chann, e wreg, da Aotrou ar Maner*, hag euz sotonioù *Yann Zeiteg*, an hini a lakê « triweh d'ober naonteg », pe hoaz euz an *Den a reas marhad gand an Diaoul* hag a dennas brao an dreuflezenn da Bôlig.

Netra ne oa par, d'am meno, da jañsou burzuduz *Marheger ar Gêrgoad*, ar plah yaouank kaloneg a yeas, e leh he breudeur, da zervija ar roue. Dre ma komze ar honter, e kreden he gweloud, dirag ma daoulagad, o kloza, en eur gaoued, Merlig, ar sorser brudet; o vond a-dreuz ar mor da Vro-Indez da gerhad ar briñsez Mariolu-Marioloñ a hoantê ar roue kaoud da bried; hag o timezi da hemañ a-benn ar fin, goude beza kaset da benn n'ouzon ket ped taol-kaer biskoaz. Ker braz a oa an niver euz ar re-mañ ma pade ar rimodell teir pe beder nozvez penn-da-benn. Beb eur mare e kane an dardoup yaouank he honte deom eur poz bennag...

*Laret oa din, e gwirione,
Gand ma mamm-goz, e foar rouz Vé,
N'em-oa da gaoud aon rag netra
Med rag eur plahig triweh vla:*

*Honnez eo Kavalier ar Gêrgoad,
Eur pôtr trompluz, m'her goar ervad!*

Ma ne oa ket ma maeronez ken barreg hag hor mevelien war ar rimodellou, e ouie, koulskoude, istoriou a beb seurt, fentuz pe a skouer vad, a vezet batet ganto. Hi eo a zeskas din kontadenn *ar Zoner a oa kouezet e toull ar bleiz*, e-leh ma rankas son gand e vombard, e-pad an noz, da sponta al loen gouez, anez beza lonket gantañ. O kredi e kollje eno e vuhez, e sone ar paour kêz ton eun diskan anavezet mad d'an ampoent:

*Birvi, birvi, birviken,
E Sant-Riwall, e Sant-Riwall,
Birvi, birvi, birviken,
E Sant-Riwall ne zonin ken...*

Hogen, ar gaera hag ar fromusa euz an oll gontadenouze a oa, heb mar ebed, hini ar *Roue Gralon ha Kér-Iz*. Morse n'on bel êt skuij ouz he zelaou, daoust ma vœ kon-tet ha kanet din ar vojenn vurzuduz ouspenn kant gwech gand ma maeronez. Gouzoud a rè taolenni mad hag he homzou birvidig, o vrouda ma faltazi, a lakê arrestou skrijuz da bara dirazon. An drougspererejou a welen, tost d'ar skluziou, o sevel eur palez lintruz ha braz-meurbed da Ahez, ar briñsez kollet. Hag e heuilhen a spered an darvoudou euzuz a hoarvezas er palez milliget hag e kastell ar roue koz, a-barz ma vœ heuzet kér ar pehed: Ahez o tigemeroud ar Priñz Ruz, o tañsal gantañ « e sez stumm disheñvel, dañsou ar zeiz pehed marvel », hag o laerez, diwar goust Gralon, he zad, an alhouez a roas goude d'ar Priñz diaouleg da zigori ar skluziou dir. Dirag ma daoulagad e krede din gweloud skeud Gwenole o taoulammad war e inkane, da gemenn d'ar roue ar gwalleur spontuz a oa o vond da hoarvezoud. Hag e seblante din klevoud ar zant o hervel en noz teñval:

*Gralon, Gralon, sao alese,
Sao evid heulia Gwenole,
Sao evid tehoud 'róg ar mor!
Skluziou Kér-Iz a zo digor !*

Hag e tiruilhe ar mor dirollet da veusi kér, da ziskara an tier hag ar paleziou, d'en em led a war ar vro ha da zailha war-lerh marh ar roue a zouge, war e dailher, ar Briñsez daonet, mestrez an Drougspered. Mouez Gwenole a zave da deurel d'an tad reuzeudig:

*Gralon, Gralon, taol an diaoul-ze
Diwar dailher da inkane!*

Hag ar zant, gand eun taol euz e vaz abad, a ziskare ar Brinsez hudur er mor, e-leh m'emañ-hi abaoe o klask touella ar vartoloded pa vez fall an amzer...

— II —

Ma n'he devoa ket ma maeronez mouez da gana evel ma mamm, e ouie, koulskoude, kalzig soniou ha gwerziou dindan eñvor. Ma mamin avad, eur wir ganerez anezi, a oa dreo ha lirzin he mouez hag a anaveze n'ouzon ket ped kanaouenn biskoaz. A-wechou e stagent o-diou da gana, an eil o tigas soñj d'eben euz ar poziou ankouët gand hini pe hini anezo. Emañ atô o tassoni em diskouarn poziou *Gwerz Kloareg Koud ar Rannou*, savet gand Ar Skourr, euz Montroulez...

Gwerz Yannig ar Bon Garçon, deuet da veza *Yann Bon-torizon* el leor « Barzaz-Breiz », a gaven ganti stumm du diuz an amzer goz.

... *Yannig ar Bon Garçon, Yannig ar pôt vailhant,
A zone ouz an daol gand eur vombard arhant.*

Hogen ankeniuz e oa galv an den yaouank o houllenn he skoazell digand plah an ostaliri, pa voe anad dezañ emede war-var da veza lazet gand an ostiz:

*Chanodig, matezig, savit euz ho kwele
Da zigori an nor da bachig ar roue!
Chanodig, matezig, roit sikour d'am buhe,
M'ho lakay pinvidig a bemp kant skoed level!*

Pa zeue Mari Nezel, ar gemenerez, war zevez du-mañ, e chome alies, goude koan, da dremen eun eur pe ziou ganeom, e korn an oaled, a-barz distroi d'ar gêr. Honnez ive a blije dezi ar zoniou ha ne veze ket dao he 'fedi kalz evid ober dezi kana. Evel eun tamm heligenta a zave etrezi ha ma mamin, o-diou o tigas eñvor an eil d'eben euz ar hanaouennou a veze kanel d'ar mare ma oant merhed yaouank.

Ganto em eus bet klevet soniou ha gwerziou a heb seurt: *Merk ar Baron, heñvel-mik ouz Loeiza hag Abelard hor « Barzaz-Breiz », Son an Intañv, gwerz an Diaoul Arajet, Du-ze e kostez Treger ez eus eur plahig koant, Ar Verh hag ar Vamm, Rolland hag Izabel, Ar Pilhaouer, Bolomig, Intañvez Goezeg, Anduilhenn person Pleiben ha n'ouzon ket ped ha ped-all, bravoh an eil eged eben. E hini Ar Gwall-Deodou e oa ano eus an dud a wallgomz euz o nesa hag a glask lakañ an dizunvaniez da ren etrezo.*

— III —
Pa veze grignouz ma breudeur bian, e kane pe e tibune ma mamm pe ma maeronez regennou ar seurt-mañ da hlochad dezo:

*Biskoaz kemend-all
'Vel e foar Vrasparz en de-all:
Eno oa lern o werza yer
Hag houidi o prena per.
Bea oa ue eun annorzell
O tougenn ar bed-mañ hag ar bed-all
Ha c'hoaz e lare: « Teh! teh! teh! »
Ne oa ket ganti hanter-veh...
Hei do! mark Hamon,
Da Landerne david boñboñ,
Boñboñ, bara mad,
D'ar pôtrig-mañ ha d'e dad,
Hag eun tammiñ war ar zamm
D'ar pôtrig-mañ ha d'e vamm...*

Da luskellad ar re vian, pe d'ober barlennig dezo a-rôg o has d'o gwele, e kave ma mamm soniouigou a zeu c'hoaz da droidellad em 'fenn:

... *Ho mammig zo dañserez, ho tadig zo meoier,
Ha me, ar vatez vian, a ranko chom er gêr.
Toutou, toutou, bianig, toutou, me gano doh,
Pa deuy ho mammig d'ar gêr e roio chukig doh.*

*Alampatibadibadouch
Ar yarig a gar he lapous,
Alampatibadouchig,
Ar yar gar he lapousig.*

...
Darn, marteze, a lavaro gant fê na oa an danevellou, ar rimodellou, ar zoniou, ar gwerziou-ze nemed eul « lennegez », eur « folklor » truilleg, mad hebken evid tud izel ha dizesk. N'emañ ket warno, a-dra-zud, tres ar zoniou nag ar skridou hudur a skigner bremañ, e galleg, e-touesk ar bobl hag a zo merk eur zevenadurez war-ziskar, koulz e-keñver traou ar Spered ha re ar Galon.

Dre al « lennegez »-se hag o didue n'eus ket pell c'hoaz, eo bet mirel beteg-henn, gand ar Vretoned, ar pleg o deus bet a-viskoaz evid ar Gened, ar Faltazi hag ar fiziañs en eur blanedenn welloh er bed-all.

Ganti eo bet skoazellec ar rummadou tremenet d'ober o zreiz war an douar ha da houzañv prederiou ha trubuilhou

eur vuhez kaled ha poaniuz, ar pez a laka sklêr hag anad he zalvoudegez. Rag, evel ma lavar Furnez hor Bro:

*Heb eun tamm pebr hag holen
Vez meurbed goular ar zoubenn.*

Ha petra dalv an Danvez hebken pa ne vez ket d'e heul eun tammig Huñvre da frealzi Mab-Den brevet pe zammet gand e labour pemdezieg?

Diwar:

« *E skeud tour braz Sant Jermen* » (1)
gand YEUN AR GOW.

GERIADUR

Hiviziken ne vezo diskleriet da heul ar pennadou-lenn nemed geriou ha n'emaint ket er « Geriadurig », nevez embannet gand « Emgleo Breiz », pe a vije implijet gand eur ster disheñvel pe divoaz.

PENNAD I

- **Ran e oan;** beza **ran** gand eun dra bennag = beza plijet meurbed gand an dra-ze.
- **treuflezen;** taol farserez, tro-gamm.
- **dardoup;** den euz korn-bro Pleiben.
- **batet ganto;** souezet-braz, sabatuet hag evel abafet ganto.
- **anez beza lonket gantañ;** peotramant e vije bet lonket gand ar bleiz.
- **inkane** = « haquenée ».

PENNAD 2

- **ped kanaouenn biskoaz;** eun niver braz a ganaouennou.
- **ankouêt** = ankounac'hêt.
- **atō** = atao.
- **emedé** = edo.
- **da bachig; pachig** = « page » bihan (floh).
- **heligenta** = kevezerez (émulation).
- **heñvel-mik** = heñvel-tre, heñvel-poch.
- **a wallgomz;** gwallgomz = lavaroud droug; drougkomz.

PENNAD 3

- **regennou;** renkennadou, lostadou komzou a vez distaget gand ar vugale pa c'hoariont, pe a vez kanet pe dibunet d'ar re viana (comptines).
- **Bea oa ue eun annorzall** = Beza oa ive eun annoar (?) (= génisse).
- **meoier** = mezvier.
- **didue; didua (diduella)** = diskuiza ar spered; digas plijadur (di-duamant).
- **ar rummadou; - eur rummad-tud** = une génération.

(1) « E Skeud Tour Braz Sant Jermen », Envorennou bugaleaj, embannet gand an oberour, Goezeg (Penn-ar-Bed). — Al leor a hell beza goulennet ouz O.L.S.B.